



République d'Haïti  
Ministère des Travaux Publics,  
Transports et Communications (MTPTC)  
Unité Centrale d'Exécution (UCE)

# Projet de Corridors Résilients (P504115)

*NES n° 10 : Mobilisation des parties prenantes et information*

---

## Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)

© Juin 2025

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES, SYMBOLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
I. INTRODUCTION .....	6
1.1.1 Contexte du Projet de Corridors Résilients .....	6
1.1.2 Composantes du projet de corridors résilients .....	6
1.2 Présentation sommaire de la zone d'intervention du projet .....	9
1.3 Risques et impacts potentiels du projet.....	10
1.3.1 Risques et impacts positifs.....	10
1.3.2 Risques et Impacts négatifs.....	11
II. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	13
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	15
3.1 Description.....	15
3.2 Méthodologie.....	15
3.3 Parties prenantes touchées par le projet .....	16
3.4 Parties prenantes concernées par le projet .....	17
3.5 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables .....	19
3.6 Synthèse des besoins des parties prenantes du projet.....	19
IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	22
4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes .....	22
4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations .....	22
4.3 Stratégie proposée pour les consultations .....	26
4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables .....	30
4.5 Calendrier .....	30
4.6 Examen des commentaires.....	31
4.7 Phases ultérieures du projet .....	31
V. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	32
5.1 Ressources.....	32
5.2 Fonctions de gestion et responsabilités .....	32
5.3 Budget estimatif et financement.....	32
VI. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES .....	34
6.1 Principes directeurs du mécanisme de gestion des plaintes.....	34
6.2 Approche du MGP.....	34
6.3 Procédures, recours et traitement des plaintes.....	36
6.4 Procédures pour la gestion éthique des plaintes EAS/HS.....	38

6.5 MGP des travailleurs/ses .....	40
VII. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS .....	41
7.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	41
7.2 Rapports aux groupes de parties prenantes.....	41
7.3 Indicateurs clés de performance (ICP).....	41
ANNEXE .....	42

## LISTE DES SIGLES, SYMBOLES ET ABRÉVIATIONS

ASEC	Assemblée de la Section Communale
AT	Assistance Technique
Banque	Banque mondiale
BID	Banque interaméricaine de développement
BNEE	Bureau National d'Évaluation Environnementale
BPISA	Bonne pratique internationale du secteur d'activité
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CERC	Réponse d'urgence contingente ( <i>Contingency Emergency Response Component</i> )
CES	Cadre environnemental et social
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CHUD	Projet de développement urbain au Cap-Haïtien
CIAT	Comité interministériel d'aménagement du territoire
CPA	Comité Permanent d'Acquisition Amiable
CPR	Cadre de politique de réinstallation
DG	Directeur Général / Directrice Générale
DGI	Direction Générale des Impôts
E&S	Environnemental(e) et social(e)
EAS/HS	Exploitation et abus et harcèlement sexuel
EDH	Électricité d'Haïti
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FER	Fonds d'entretien routier
GV	Groupe vulnérable
hab.	Habitant
HTG	Gourde haïtienne
ICP	Indicateur clé de performance
IGU	Initiatives de gestion urbaine
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IIERP	Projet d'infrastructure QE post 2010
IST	Infections sexuellement transmissibles
km <sup>2</sup>	kilomètre carré
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NES	Norme environnementale et sociale
OFATMA	Office d'assurances accidents du travail, maladie et maternité
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
OREPA	Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
PAP	Personnes affectées par le projet
PARR	Projet d'accessibilité rurale et de résilience
PDNA	Évaluation post-désastre ( <i>Post-disaster needs assessment</i> )
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PME	Petites et moyennes entreprises
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
PPIAF	Mécanisme consultatif pour les infrastructures publiques et privées

PRGRD	Projet de reconstruction et de gestion des risques et des désastres
RDM	Rapport de développement dans le monde
RN	Route nationale
SNGRS	Service National de Gestion des Résidus Solides
UCE	Unité Centrale d'Exécution
UE	Union européenne
USD	dollar des États unies d'Amérique du Nord
VGB	Violence basée sur le genre
VIH/SIDA	Virus immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise
%	Pourcentage
#	Numéro

# I. INTRODUCTION

## 1.1.1 Contexte du Projet de Corridors Résilients

Le « Projet de Corridors Résilients » en Haïti s'inscrit dans un contexte de fragilité extrême, marqué par la volatilité et des capacités limitées, tirant parti des expériences antérieures de la Banque mondiale dans le secteur des transports pour améliorer la résilience, la connectivité et réduire la vulnérabilité. Il vise principalement à restaurer et améliorer l'infrastructure routière stratégique, facilitant ainsi la mobilité, l'accès aux services essentiels et les opportunités économiques. Ce projet englobe la réhabilitation d'urgence de corridors routiers clés, l'amélioration de la connectivité rurale, et le renforcement de la gestion des ouvrages d'art. De plus, il propose des investissements communautaires prioritaires, tels que la réhabilitation des écoles et des centres de santé, l'installation de systèmes solaires, et le soutien à l'emploi et au développement des compétences, particulièrement chez les jeunes et les femmes.

La justification de ce projet est ancrée dans le besoin urgent d'adresser les défis posés par l'état dégradé des infrastructures de transport et les conséquences socio-économiques de cette dégradation. Haïti, confrontée à des défis environnementaux, climatiques et sociaux importants, nécessite une intervention stratégique pour garantir la durabilité de son développement. La fragilité du réseau routier, exacerbée par les catastrophes naturelles et le changement climatique, limite sévèrement l'accès aux marchés, aux services de base et aggrave les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Ce projet répond à ces enjeux en visant une amélioration significative de la résilience des infrastructures de transport et en promouvant une gestion environnementale et sociale adéquate, conforme aux normes internationales et locales.

L'absence d'infrastructures routières adaptées est l'un des problèmes majeurs pour les communes des départements du Centre, du Sud et du Nord-est d'Haïti, freinant leur développement. Cette lacune entrave les échanges économiques et sociaux entre les zones rurales et les villes, causant d'importantes pertes post-récolte et des pertes humaines, que ce soit à cause d'accidents liés à l'état des routes ou de l'impossibilité d'accéder aux soins médicaux. Les habitants-es de ces départements rencontrent également des difficultés à se déplacer vers d'autres communes, surtout en période de pluie, quand les rivières sont en crue, isolant ainsi les communautés car les routes deviennent impraticables et la traversée des ponts impossible.

Face à ces constats, il est devenu impératif d'aborder les problèmes entravant la mise en place d'un système de transport répondant efficacement aux besoins de déplacement dans le Plateau Central, le Grand Sud et le Nord-est.

## 1.1.2 Composantes du projet de corridors résilients

Le projet de corridors résilients s'articule autour de cinq (5) composantes :

### **Composante 1 : Accessibilité rurale résiliente**

Cette composante vise à améliorer l'accessibilité rurale résiliente au changement climatique dans les zones ciblées. Elle permettra de restaurer et de renforcer les ponts et ponceaux essentiels, qui constituent l'épine dorsale de l'accessibilité pour les communautés rurales, tout en améliorant les routes rurales de liaison, avec un accent particulier sur la création d'un réseau routier robuste et résilient face aux aléas climatiques.

Des infrastructures routières résilientes garantiront une connectivité continue tout au long de l'année entre les zones isolées et les services essentiels, tels que les marchés, les soins de santé et l'éducation, tout en prévenant les interruptions dans la circulation des personnes et des biens. La composante mettra l'accent sur des pratiques de construction adaptées au climat, ainsi que sur des solutions fondées sur la nature, telles que l'utilisation du vétiver et d'autres plantes indigènes pour la stabilisation des pentes, ou encore la restauration des mangroves dans les zones côtières pour protéger les routes vulnérables. L'objectif est d'assurer la durabilité des infrastructures et une meilleure préparation aux crises ou situations d'urgence.

Elle financera : (i) la réhabilitera et la réparation de segments critiques récemment endommagés ou vulnérables aux impacts climatiques, tels que les ponts, ponceaux et franchissements de rivières situés le long des réseaux routiers primaires et secondaires. Il inclura également les instruments de gestion environnementale et sociale pertinents pour certains investissements, ainsi qu'une assistance technique pour le suivi communautaire des travaux de réhabilitation ; (ii) les activités de supervision correspondantes, ainsi que les études techniques ou appuis techniques nécessaires. Les investissements proposés comprennent, entre autres : (a) la reconstruction de trois ponts majeurs (La Digue, Côte-de-Fer, Mahot), (b) la protection et la réhabilitation de structures existantes (ponts, ponceaux, franchissements) situées sur des tronçons sélectionnés, (c) la mise en place de protections hydrauliques pour certains ponts et des travaux de stabilisation de pentes. Ces interventions renforceront la capacité du réseau routier à résister aux effets du changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes.

En outre, cette composante permettra de réhabiliter et moderniser 100 km de routes rurales et tertiaires, en mettant l'accent sur les points critiques afin d'améliorer la robustesse et la fiabilité des transports, notamment durant la saison des pluies. Les interventions prévues incluent la construction d'ouvrages de drainage, l'installation de ponceaux, des murs de soutènement, la stabilisation des talus, la correction de surface des chaussées, l'enlèvement de glissement de terrain, la mise en place de dispositifs de contrôle de l'érosion. Ces actions contribueront à renforcer la sécurité routière et à prévenir les dommages futurs. La sélection des routes se fera selon une approche spatiale intégrée fondée sur les risques, appuyée par un cadre multicritère, et alignée avec les accords de Paris, excluant ainsi toute route comportant un risque de déforestation. Les priorités issues des consultations avec les communautés locales, y compris les femmes, les personnes handicapées et autres groupes en situation de vulnérabilité, seront prises en compte dans la sélection et la conception des routes. Le champ d'application géographique initial couvrira des zones de forte vulnérabilité climatique et de faible accessibilité rurale, notamment dans la péninsule Sud (Département du Sud, des Nippes, de la Grande Anse et du Sud-Est).

Le cadre multicritère utilisé pour la sélection des routes tertiaires et rurales combine des critères sociaux, économiques et de résilience climatique. Ce cadre, initialement développé dans le cadre du projet d'accessibilité rurale et de résilience urbaine (PARR), a déjà été mis en œuvre par l'UCE dans le cadre dudit projet et du projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP). Les critères incluent le risque d'inondation, l'accessibilité aux centres éducatifs et de santé, l'accès aux marchés, et la criticité du réseau (définie comme le niveau de dégradation des performances du réseau en cas de perturbation). Chaque critère reçoit une note de 0 à 100, et le score total résulte de l'agrégation des scores individuels.

Une attention particulière sera portée aux transports non motorisés (NMT) dans les zones rurales. Le projet encouragera l'usage accru des moyens de transport intermédiaires (IMT) à travers : (i) l'amélioration des surfaces de sentiers et des traversées de rivières/ravins pour accueillir les NMT, en garantissant leur durabilité et leur sécurité, (ii) la construction de passerelles piétonnes, (iii) l'aménagement de passages piétons sécurisés dans les zones densément peuplées, et (iv) l'installation de stations et d'échangeur de transport climato-résilientes (tap-tap, bus ou taxis). Un mécanisme d'engagement citoyen accompagnera ces actions, avec un accent particulier sur la consultation des femmes.

## **Composante 2 : Corridors routiers stratégiques**

Cette composante vise à améliorer la connectivité routière le long des corridors stratégiques, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction des impacts climatiques affectant ces infrastructures. L'objectif est de restaurer et moderniser les tronçons routiers clés de ces corridors afin de répondre à la nouvelle dynamique régionale en cours, d'améliorer la mobilité et de faciliter l'accès aux infrastructures stratégiques, aux services de base et aux opportunités économiques. Les activités prévues incluent : la réhabilitation ou la réparation d'urgence de tronçons routiers majeurs, l'enlèvement de débris, ainsi que la réalisation d'études techniques et la supervision des travaux. La composante encouragera le recours à des pratiques de construction résilientes au climat, afin de renforcer la durabilité des infrastructures dans un contexte d'exposition croissante aux aléas climatiques. L'affectation des ressources suivra une approche en trois étapes : (1) identification des corridors prioritaires, (2) hiérarchisation des interventions pour maximiser la résilience climatique, (3) sélection d'améliorations complémentaires mineures, sur la base des

contributions des communautés locales et des autorités municipales. La liste des corridors prioritaires comprend : la RN2 (entre Les Cayes et Saint-Louis-du-Sud), la RD41 (en direction de la frontière avec la République dominicaine, la RN6 (entre Cap-Haïtien et Ouanaminthe). L'approche de mise en œuvre restera flexible afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des priorités et aux conditions de sécurité sur le terrain.

La composante financera également des infrastructures communautaires complémentaires, définies comme prioritaires par les populations locales. Les investissements potentiels comprennent notamment : la réhabilitation d'écoles et de centres de santé endommagés par l'aménagement d'espaces publics (places, parcs, gares routières), la création d'espaces sûrs pour les femmes et les filles, la mise en place de services publics (kiosques à eau), et l'installation de systèmes solaires pour l'électrification de espaces publics et des communautés environnantes, ainsi que l'éclairage public. Ces infrastructures seront conçues pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, et seront gérées par des comités d'utilisateurs inclusifs et paritaires, afin d'en garantir l'accès équitable et l'utilisation durable.

Les composantes 1 et 2 soutiendront des activités visant à générer des opportunités d'emploi et à renforcer les compétences professionnelles au sein des communautés, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes. Cela impliquera le recrutement de main-d'œuvre locale, la mise en œuvre de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), ainsi que la fourniture de formations dans les domaines de la construction, de la gestion de petites entreprises et de la littératie numérique. Il est proposé que ces travaux soient partiellement réalisés par des petites et moyennes entreprises (PME), afin de préserver les capacités locales d'exécution en matière de génie civil, développées progressivement au cours des deux dernières décennies. Le projet comprendra également la formation et le recrutement de membres des communautés pour des activités de sensibilisation à la résilience climatique, la conservation de l'environnement, à la médiation sociale et à la consultation communautaire. Pour assurer une couverture géographique étendue des bénéficiaires, les formations techniques et les certifications seront dispensées à l'aide d'approches mobiles, telles que le constructobus, basé sur les expériences réussies du projet IIERP (P120895) de relèvement d'urgence des infrastructures et institutions en Haïti. La stratégie de recrutement portera une attention particulière à l'inclusion des femmes et des jeunes professionnels.

### **Composante 3 : Gestion des actifs des ponts**

La composante 3, dédiée à la « Gestion des actifs de ponts ». Afin d'assurer une surveillance efficace et une réponse rapide aux situations d'urgence, la composante 3 vise à renforcer les capacités de l'unité de gestion des ouvrages d'art du Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC). À cette fin, le projet financera : (i) la reconstitution du stock de ponts d'urgence, (ii) la mise à niveau et l'amélioration du système existant de gestion des ponts (OASIS) au sein du MTPTC, en fournissant une assistance technique et en renforçant les capacités du personnel des institutions concernées en matière de transport résilient, de gestion des ouvrages d'art et de maintenance des infrastructures de ponts, (iii) le renforcement des capacités sur l'utilisation des solutions fondées sur la nature (NBS), à travers des formations et ateliers destinés aux entreprises de construction, acteurs du secteur, organisations locales et agences gouvernementales telles que l'UCE et le MTPTC, conformément aux recommandations de la note d'orientation NBS, (iv) l'élaboration de normes régionales de construction et de résilience climatique applicables aux routes et ponts, en s'appuyant sur les travaux préliminaires du MTPTC réalisés avec l'appui du gouvernement français et du CEREMA. L'ensemble de ces activités permettra une gestion plus durable, efficace et résiliente des infrastructures de transport, y compris celles financées par le projet.

Cette composante s'inscrit dans la continuité d'un appui de longue date à la gestion résiliente, durable et efficace des ponts en Haïti. Le dialogue sur la résilience des infrastructures a débuté en 2009 avec le ProRev (P114292), qui a posé les fondations de projets ultérieurs tels que IIERP, PRGRD, BCA et PARR. Initialement axé sur des réparations d'urgence, ces efforts ont progressivement évolué pour intégrer : des mécanismes d'intervention rapide, des protocoles de surveillance, et la création d'un système intégré de gestion des ponts. Parmi les réalisations clés figurent :

- Intervention d'urgence : création d'un stock de ponts temporaires pour une mobilisation rapide en cas de catastrophe ou de défaillance d'infrastructure, avec appui technique au MTPTC pour assurer la maintenance et l'intervention rapide ;
- Gestion des actifs de ponts : développement d'une base de données complète des ponts, mise en place d'évaluations de criticité pour prioriser l'entretien, et établissement de protocoles d'inspection et de surveillance pour assurer un suivi régulier et systématique ;
- Assistance technique : actualisation des manuels de construction et de résilience climatique pour intégrer les meilleures pratiques et les innovations technologiques.

Grâce à ces efforts, le MTPTC a pu, avec le soutien de la Banque, mettre en place un système intégré de gestion des ponts, doté d'une base de données centralisée et de protocoles opérationnels. Le projet proposé vise à poursuivre le développement de ce système, à reconstituer le stock de ponts d'urgence, et à soutenir la mise à jour et le déploiement des manuels techniques et protocoles normalisés.

#### **Composante 4 : Interventions d'urgence contingente**

En raison du risque élevé d'événements catastrophiques en Haïti, le projet proposé comprendra une composante contingente pour une réponse rapide en cas d'urgence admissible, sous réserve de la demande du Gouvernement d'Haïti. Cette composante fournirait une réponse immédiate à une urgence admissible, selon les besoins. De telles composantes, qui comprennent des déclencheurs et des conditions pour l'utilisation des fonds, sont incluses dans la plupart des projets d'investissement de la Banque en Haïti, conformément aux recommandations du Rapport de 2011 sur le développement dans le monde (RDM) sur les conflits, la sécurité et le développement, et à l'expérience opérationnelle de la Banque en Haïti lors de la réponse à des événements catastrophiques naturels.

#### **Composante 5 : Gestion du projet**

Cette composante soutiendra le MTPTC et son Unité Centrale d'Exécution (UCE) dans la coordination, la mise en œuvre, la gestion et la supervision (y compris les aspects fiduciaires, le suivi, l'évaluation et le rapport des activités et des résultats du projet), par la fourniture de biens, de services de consultants, de formations et de frais de fonctionnement, y compris la réalisation d'audits du projet. Il permettra de financer le personnel clé du projet, les coûts opérationnels et l'équipement de l'unité de mise en œuvre du projet, d'assurer une forte présence locale pour une supervision étroite dans les zones ciblées, de soutenir la gestion des risques sociaux et environnementaux, d'identifier et d'atténuer les disparités de genre et de soutenir l'engagement des citoyens.

## **1.2 Présentation sommaire de la zone d'intervention du projet**

Les activités du projet se déploient principalement dans le grand Sud, le Plateau Central et le Nord-est.

#### **Département du Sud, de la Grande Anse, des Nippes et Sud-est**

Les départements du Sud, de la Grande Anse et des Nippes constituent une mosaïque de paysages et de cultures reflétant la richesse et la diversité d'Haïti. Le Sud et le Sud-est, avec leurs plages pittoresques et leurs montagnes imposantes, offre un cadre idyllique, tandis que la Grande Anse, connue pour sa biodiversité exceptionnelle et ses traditions culturelles uniques, séduit par son caractère sauvage et préservé. Les Nippes, le plus jeune des départements, se distingue par ses communautés rurales étroites et son potentiel agricole. Ensemble, ces régions illustrent la complexité du paysage haïtien, chacune avec ses défis spécifiques en termes de développement durable, d'accessibilité et de conservation de l'environnement, tout en offrant des opportunités uniques pour le tourisme, l'agriculture et la conservation culturelle.

**Tableau 1.** Zones d'intervention du projet

Départements	Communes	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Populations (hab.)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Sud	20	2 653.60	955,607	360

Grande Anse	14	1 911.97	570,687	298
Nippes	11	1 267.77	403,045	318
Sud-est	10	2 034.10	749,803	369

Source (IHSI, 2024)

### Département du centre

Le département du Centre s'étend sur une superficie de 3,487.41 km<sup>2</sup> et abrite une population estimée à 852,280 habitants, selon les estimations de 2024 de l'IHSI. Hinche en est le chef-lieu. Ce département se caractérise par sa frontière avec la République Dominicaine à l'Est et sa particularité de n'avoir aucun accès à la mer. Il est cependant confronté à de sérieux problèmes d'érosion des sols, principalement dus au déboisement.

**Tableau 2.** Population du département de l'Ouest

Département	Chef-lieu	Population	Densité	Superficie
Centre	Hinche	852,280 hab.	244 hab./km <sup>2</sup>	3,487.41 km <sup>2</sup>

### Département du Nord-est

Le département du Nord-Est d'Haïti est l'un des dix départements géographiques du pays. Il est situé à l'extrémité nord-est du territoire, à la frontière avec la République dominicaine. Sa capitale est Fort-Liberté, une ville historique dotée d'un patrimoine colonial remarquable, notamment le Fort Saint-Joseph.

Situé à la frontière avec la République dominicaine, le département du Nord-Est occupe une place singulière dans l'organisation territoriale d'Haïti. Caractérisé par une topographie relativement plate et une façade côtière, il est traversé par plusieurs axes frontaliers clés, notamment la RN6, qui relie Cap-Haïtien à Ouanaminthe, principal point de passage formel avec le pays voisin. Cette route joue un rôle essentiel dans les échanges commerciaux bilatéraux, particulièrement via le marché binational d'Ouanaminthe, l'un des plus dynamiques du pays.

Cependant, le développement du Nord-Est demeure freiné par des infrastructures routières incomplètes et peu résilientes, en particulier dans les zones rurales et montagneuses, comme celles des communes de Mont-Organisé, Vallières ou Carice. La vétusté de certaines infrastructures secondaires limite l'intégration économique des zones enclavées, affecte la mobilité des populations et ralentit l'acheminement des services sociaux de base.

Malgré ces défis, le Nord-Est bénéficie de plusieurs atouts stratégiques, dont la présence de la Zone Franche de Caracol, développée dans le cadre du programme post-séisme de 2010, et l'amélioration progressive des réseaux électriques et portuaires dans le corridor Cap-Haïtien–Ouanaminthe. Avec la pression croissante sur la RN1 et la RN3 du fait de l'insécurité au Centre et dans l'Ouest, la route RN6, bien qu'encore fragile, représente aujourd'hui un des rares corridors viables reliant le Grand Nord au marché dominicain.

**Tableau 3.** Population du département du Nord-est

Département	Chef-lieu	Population	Densité	Superficie
Nord-est	Fort-Liberté	430,925 hab.	369 hab./km <sup>2</sup>	1,622.93 km <sup>2</sup>

## 1.3 Risques et impacts potentiels du projet

### 1.3.1 Risques et impacts positifs

Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux positifs de la mise en œuvre du projet de corridors résilients se feront sentir essentiellement lors de la phase d'exploitation des extrants de ce dit projet.

- valorisation de la main-d'œuvre locale : L'UCE, en collaboration avec le MDOD, les entreprises de construction, et les fournisseurs des matières premières, devra s'assurer de donner la priorité au recrutement de la main-d'œuvre locale, y compris les femmes, tout au long du cycle du projet. Il est prévu que des travailleurs locaux soient engagés pour les différentes phases des travaux. L'implication des communautés locales dans les phases d'installation, de réhabilitation et de construction des infrastructures routières contribuera à une meilleure appropriation des résultats du projet par ces communautés. La dimension de genre sera particulièrement prise en compte tout au long du processus de recrutement et pendant l'exécution du projet. À cet effet, l'UCE s'engage à surveiller attentivement les proportions de recrutement entre hommes et femmes pour assurer une participation équilibrée dans la réalisation des activités du projet.
- retombées économiques positives : La création d'emplois offrira aux familles des travailleurs/ses l'opportunité d'augmenter leurs revenus. Les acquisitions de matériaux et d'équipements auprès de fournisseurs locaux, ainsi que les dépenses des travailleuses et travailleurs en nourriture, en eau potable et en boissons, stimuleront la recette fiscale de l'État et des revenus des communautés locales. Cette dynamique économique contribuera à la lutte contre la pauvreté. Il est important de souligner que, en Haïti, les femmes jouent un rôle prépondérant dans le secteur commercial, et l'UCE reconnaît leur contribution essentielle au commerce de détail et de proximité. Les achats réalisés localement pourraient donc offrir des avantages financiers significatifs pour ces femmes et leurs familles.
- renforcement de capacité technique : Des séances de formation seront proposées aux travailleurs/ses afin de leur habiliter à exécuter les travaux en conformité avec les exigences techniques, environnementales et sociales du projet. Ce transfert de connaissances permettra aux travailleurs/ses locaux/les de développer de nouvelles compétences, valorisables sur le marché du travail haïtien.
- réduction du temps de trajet dans des corridors spécifiques ;
- construction d'infrastructures sélectionnées pour construire un environnement de rue plus résilient et plus accessible pour les véhicules et les piétons ;
- conception intégrée pour des transports publics plus sûrs et plus accessibles pour les femmes, les personnes handicapées et les populations vulnérables ;
- Institutionnalisation de mesures visant à répondre à la sécurité des femmes dans les transports publics et à leurs préoccupations spécifiques ;
- Amélioration des services de base et des moyens de subsistance dans les zones rurales ;
- Promotion de pratiques de construction résilientes au climat ;
- Renforcement de la résilience des ouvrages d'art ;
- Soutien aux chaînes de valeur agricoles par l'amélioration logistique ;
- Renforcement des capacités de gestion des ouvrages d'art ;
- Engagement des citoyens et renforcement des capacités institutionnelles.

### 1.3.2 Risques et Impacts négatifs

Le projet de corridors résilients, du fait de son ampleur et les types de travaux à mettre en œuvre, va générer, inéluctablement, des effets négatifs sur l'environnement et les communautés. Ces effets négatifs, bien que localisés et de nature temporaire, doivent être atténués efficacement afin de garantir la durabilité des interventions. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels dudit projet sont listés ci-dessous et seront complétés et détaillés dans le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) du projet.

- Perte biodiversité locale : Le projet pourrait affecter des zones à valeur de biodiversité, surtout lors de l'extension ou de la réhabilitation des infrastructures.
- Ensablement des canaux de drainage et des cours d'eau : Les travaux pourraient augmenter l'érosion et le transport de sédiments vers les cours d'eau.
- Risque de contamination des eaux et des sols : Les matériaux et les déchets de construction pourraient contaminer les ressources en eau et les sols.

- Dégradation de la qualité de l'air : Les activités de construction pourraient augmenter les émissions de poussières et de polluants.
- Pressions sur les ressources naturelles : L'extraction de matériaux pourrait exercer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles.
- Nuisances sonores et vibratoires : Les activités de construction généreront du bruit et des vibrations, affectant les communautés locales.
- Dégradations visuelles du paysage : Les modifications du paysage pourraient impacter l'esthétique de certaines zones.
- Risques écologiques et sociaux liés aux matériaux dangereux et aux déchets : la gestion inadéquate des matériaux et des déchets pourrait présenter des risques.
- Interruption de services essentiels : Les travaux pourraient perturber temporairement l'accès à l'eau, l'électricité et d'internet.
- Risques de sécurité dans les zones d'intervention : Les zones de construction pourraient présenter des risques pour la sécurité des communautés et des travailleurs.
- Endommagement des structures physiques et pertes de terres et de moyens de subsistance : Les travaux pourraient entraîner la perte de propriétés et affecter les moyens de subsistance.
- Restrictions d'accès : L'accès à certaines zones pourrait être limité durant les travaux, entravant également l'accès à certaines institutions, commerces, résidences, ainsi qu'aux passages piétons et à la circulation des véhicules.
- Dangers pour la santé et la sécurité : Les conditions de travail pourraient présenter des risques pour les travailleurs/ses ;
- Risques de santé et sécurité de la population
- Risques de conflits sociaux : Le projet pourrait engendrer ou exacerber des conflits locaux.
- Endommagement des patrimoines culturels et historiques : Les travaux pourraient affecter des sites d'importance culturelle.
- Risques liés à l'afflux de main-d'œuvre : L'augmentation temporaire de la population due aux travailleurs pourrait entraîner des tensions et des abus.
- Impact sur les services écosystémiques : Les modifications apportées aux paysages et aux habitats naturels pourraient affecter les services écosystémiques dont dépendent les communautés locales.
- Fragmentation des habitats : La construction de nouvelles infrastructures ou la réhabilitation de routes existantes pourrait fragmenter des habitats critiques pour la faune.
- Consommation d'eau : Les activités de construction pourraient augmenter la demande en eau dans des zones déjà soumises à des stress hydriques.
- Risque de propagation de maladies : L'afflux de main-d'œuvre et les perturbations environnementales pourraient faciliter la propagation de maladies, notamment dans un contexte où le choléra est une préoccupation.
- Risques de Violence Basée sur le Genre (VBG) et Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel (EAS/HS).

## II. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les circonstances actuelles du pays, marquées par l'expansion des gangs armés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ont restreint la capacité de mener à bien l'ensemble des consultations publiques initialement prévues pour cette phase du projet. Cependant, l'élaboration de ce projet a pu s'appuyer sur les consultations précédemment réalisées par l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) dans le cadre d'autres initiatives qu'elle gère, en particulier dans les régions du Centre et du Grand Sud, telles que le PARR (Projet d'Accessibilité Rural et de Résilience) et le RUTAP (Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain). Cette démarche a permis d'intégrer les perspectives et les contributions des communautés concernées, malgré les défis sécuritaires.

Dans le cadre des projets antérieurs exécutés par l'UCE, tels que le PRGRD, le PARR, le RUTAP et le CHUD, l'UCE a mené des consultations approfondies avec diverses parties prenantes, y compris les autorités locales, les communautés affectées, les ONG, et les représentants du secteur privé. Ces consultations ont été essentielles pour comprendre les besoins locaux, identifier les risques potentiels et les opportunités, et assurer l'alignement des projets avec les priorités communautaires et nationales.

Les consultations menées pour ces projets ont fourni des enseignements précieux qui ont directement influencé la conception du nouveau projet de corridors résilients. Les discussions avec les communautés ont permis d'identifier des pratiques et des infrastructures résilientes adaptées aux conditions locales. Par exemple :

- **PARR et PRGRD** : Ces projets ont démontré l'importance de l'intégration des mesures de gestion des risques de désastre dans la planification des infrastructures. Les consultations ont aidé à prioriser les investissements dans les infrastructures résistantes aux inondations, qui seront intégrées dans le nouveau projet.
- **RUTAP** : Les retours des parties prenantes ont souligné la nécessité d'améliorer les connexions de transport pour faciliter l'accès aux services et aux opportunités économiques. Le nouveau projet intègre ces priorités en prévoyant la réhabilitation de routes critiques et des corridors de transport.
- **Projet CHUD** : Les consultations ont mis en évidence l'importance d'inclure des espaces verts et des solutions basées sur la nature pour améliorer la résilience urbaine. Ces éléments sont désormais intégrés dans la conception du projet pour renforcer l'adaptabilité climatique des zones urbaines.

Les projets antérieurs ont généré un soutien significatif de la part des parties prenantes, grâce à leur impact positif démontré sur les communautés. Ce soutien est illustré par :

- **Approbation Communautaire** : Dans les projets précédents, les communautés ont exprimé une satisfaction élevée concernant l'amélioration de leur résilience et de leur qualité de vie, ce qui a renforcé leur confiance et leur engagement envers les initiatives de l'UCE.
- **Engagement des Autorités Locales** : Les autorités locales ont souvent collaboré étroitement avec l'UCE pour mettre en œuvre des solutions durables, reconnaissant l'importance des investissements dans l'infrastructure résiliente.
- **Partenariats Stratégiques** : Les collaborations avec des ONG et des organisations internationales ont facilité le partage des meilleures pratiques et ont apporté un soutien technique crucial, qui est maintenant reconnu comme un atout majeur pour la réussite du nouveau projet.

La préparation du présent PMPP a été enrichie par une série de consultations approfondies dans plusieurs zones d'intervention du projet, notamment dans le Sud-est, les Nippes, le Sud et la Grande Anse. Des consultations spécifiques ont été menées principalement dans le cadre des études de construction des

trois ponts (La Digue, Côte-de-Fer et Mahot), ainsi que dans le cadre des études relatives à l'aménagement de la RD41, entre Marigot à Thiotte.

En juin 2025, une série de séances de restitution a été organisée afin de présenter aux autorités locales et aux riverains les résultats des études techniques sur les ouvrages et de collecter leurs points de vue sur la mise en œuvre future des travaux. Les conclusions de ces consultations sont présentées en annexe.

Les consultations antérieures ont non seulement enrichi la conception technique du nouveau projet, mais ont également renforcé la confiance des parties prenantes dans la capacité de l'UCE à mener à bien des projets complexes. En capitalisant sur ces expériences, le plan de mobilisation des parties prenantes pour le projet de corridors résilients continuera de s'appuyer sur une approche participative et inclusive, assurant ainsi une mise en œuvre efficace et soutenue par l'ensemble des parties concernées.

## III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

### 3.1 Description

Les parties prenantes du projet sont identifiées comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui peuvent être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques associés pour l'environnement, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance (désignés comme les « parties touchées ») ; soit avoir un intérêt dans le projet (les « parties concernées »), c'est-à-dire tout individu, groupe ou organisation ayant un intérêt pour le projet dû à sa localisation, ses caractéristiques ou de ses effets, ou en raison de considérations d'intérêt public.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long du processus de préparation du projet impliquent souvent d'identifier également les représentants/es légitimes de ces groupes de parties prenantes. Ces individus, mandatés par leur groupe pour défendre ses intérêts lors des dialogues et consultations avec le projet, peuvent offrir des insights précieux sur le contexte local et servir de canal principal pour la diffusion des informations sur le projet et comme premier pont de contact entre le projet et les communautés ainsi que leurs réseaux.

Le processus de vérification du mandat de ces représentants/es, c'est-à-dire la confirmation de leur légitimité et de leur rôle effectif comme porte-paroles de leur communauté, est crucial. Cette vérification sera effectuée par les Spécialistes en environnement et social de l'UCE/MTPTC, à travers des échanges informels avec un échantillon représentatif des membres de la communauté et en prenant en compte leurs avis sur qui pourrait les représenter le plus adéquatement. Il est important de souligner que pour les groupes particulièrement vulnérables, une attention spéciale sera portée aux dynamiques de genre et de pouvoir au sein de la communauté pour s'assurer que les structures communautaires, telles que les associations de femmes et de jeunes, puissent véritablement représenter leur voix.

### 3.2 Méthodologie

Conformément aux directives de la NES n° 10, le projet de corridors résilients adoptera les principes suivants pour la mobilisation des parties prenantes :

- Approche transparence et continue : des consultations publiques seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, garantissant une conduite ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation.
- Participation éclairée : des informations seront largement diffusées aux parties prenantes de manière appropriée, avec un préavis d'au moins dix (10) jours avant toute consultation publique. Des méthodes adaptées à la culture, à l'âge et au sexe seront utilisées pour recueillir et analyser les retours des parties prenantes.
- Inclusivité et diversité : toutes les parties prenantes seront identifiées pour améliorer la communication et établir des relations solides, sans exclure personne. Des moyens adaptés de participation seront proposés, par exemple, en utilisant des animateurs de même sexe que le groupe ciblé pour certaines consultations, ou en organisant des réunions dans des lieux confidentiels et à des moments convenables. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, et les personnes âgées, en tenant compte des réalités culturelles.

Pour une mobilisation efficace et personnalisée, les parties prenantes du projet peuvent être classées en trois (3) grandes catégories :

- Parties touchées – individus, groupes et entités situés dans la zone d'influence du projet, directement affectés par celui-ci ou susceptibles de l'être. Ils seront impliqués étroitement dans l'identification des effets du projet et des mesures d'atténuation associées.
- Autres parties concernées — individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement impactés mais qui pensent que le projet affecte leurs intérêts ou qui peuvent influencer le projet et sa mise en œuvre.
- Groupes vulnérables — personnes potentiellement impactées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet en raison de leur vulnérabilité, nécessitant des mesures spéciales pour une représentation équitable dans les processus de consultation et de prise de décision.

### 3.3 Parties prenantes touchées par le projet

Les parties prenantes touchées par le projet incluent toutes les individus ou groupes bénéficiant ou affectés, directement ou indirectement, par les activités du projet. La liste suivante détaille les principales parties prenantes touchées par le projet.

**Tableau 3.** Parties prenantes touchées par le projet de corridors résilients

Parties prenantes touchées par le projet de corridors résilients				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
1	Les Entrepreneurs	Les Entrepreneurs	Fournisseurs et prestataires qui auront remporté au moins un appel d'offres lancé par le projet et lui auront fourni des biens et/ou des services.	Toutes les composantes du projet
2	Les travailleurs/ses du projet (conformément à la définition de la NES n° 2 de la Banque mondiale)	Les travailleurs/ses	Travailleurs/ses directs/es : toute personne employée directement par le projet pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet.  Travailleurs/ses contractuels/les : les personnes employées ou recrutées par des tiers pour effectuer des travaux liés aux fonctions essentielles du projet, indépendamment de la localisation de ces travaux.	Toutes les composantes du projet
3	Organisations professionnelles	Les OP	Le droit national haïtien reconnaît le droit des travailleurs/ses à se constituer en association ou à adhérer à une organisation de leur choix. Ainsi, par organisation professionnelle, on entend des organisations constituées légalement ou tout autre mécanisme parallèle constitué par les travailleurs/ses du projet pour exprimer leurs griefs et protéger leurs droits en matière de conditions de travail et d'emploi.	Toutes les composantes du projet
4	Les riverain(e)s et usager(e)s des routes où se feront les différents travaux	Les riverain(e)s	Les riverain(e)s et usagers/es des routes où se feront les différents travaux incluent, entre autres, des riverain(e)s, des automobilistes et les associations de chauffeurs.	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale
5	Les personnes ou groupes touchés par la réinstallation involontaire	Les réinstallé(e)s	Parmi les usagers/es et résident(e)s des sites du projet, certain(e)s sont susceptibles d'être affecté(e)s par la réinstallation involontaire. Ces personnes seront identifiées clairement dans les Plans de réinstallation qui seront élaborés pour les travaux. Les personnes ou groupes touchés incluent, les personnes déplacées physiquement,	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale

Parties prenantes touchées par le projet de corridors résilients				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
			les déplacements d'activités économiques et les communautés d'accueil.	
6	Associations de chauffeurs et conducteurs de tap-taps	Les chauffeurs	Les associations de chauffeurs (motos et autos) au niveau des zones concernées par le projet (Aire Métropolitaine de Port-Prince et département du centre).	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale
7	Les activités commerciales, incluant les usines, pompes à essence,	Le commerce	L'aménagement de l'Aire Métropolitaine de Port-Prince et des espaces ruraux dans le département du centre va forcément toucher les commerces, les usines, les pompes d'essence,	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale

### 3.4 Parties prenantes concernées par le projet

Les autres parties concernées par le projet comprennent tous les individus ou groupes ayant exprimé un intérêt pour le projet. La liste ci-dessous identifie ces parties concernées par le projet.

**Tableau 4.** Parties prenantes concernées par le projet

Autres parties prenantes concernées par le Projet de corridors résilients				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
1	Les Mairies des communes de mise en œuvre	Les Mairies	Les Mairies des communes de mise en œuvre sont en effet la principale partie prenante concernée par les activités du projet. Elles sont gérées par un Conseil d'Administration de trois (3) membres et peuvent se faire représenter, entre autres, par leur Directeur/trice Général(e) (DG).	Toutes les composantes du projet
2	Les autres élu(e)s locaux/les, communaux et départementaux	Les élu(e)s	Les travaux prévus dans le cadre du projet de corridors résilients sont de nature à fournir une visibilité aux autorités des communes de mise œuvre. Les autorités locales départementales peuvent manifester un intérêt aux interventions du projet afin d'améliorer leur visibilité au sein des communautés touchées.	Toutes les composantes du projet
3	Les représentant(e)s dupouvoir exécutif	L'Exécutif	La délégation est la représentation directe de l'Exécutif au niveau de chaque département géographique du pays. Ainsi, la délégation de chacun des départements concernés par le projet (Ouest, Centre et le grand sud) peut manifester un intérêt marqué aux interventions du projet afin d'embrasser cette visibilité en faveur de l'Exécutif.	Toutes les composantes du projet

Autres parties prenantes concernées par le Projet de corridors résilients				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
4	Les entités nationales et services techniques décentralisés de l'État	L'État	Les entités nationales et les services techniques déconcentrés de l'État, tels que le Ministère de l'Environnement, du Tourisme, de la Planification, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, des Travaux Publics, Transports et Communications (particulièrement), des Affaires Sociales et du Travail, la Direction de la Protection Civile, l'OREPA, la Direction de la Police Routière, la DGI et l'EDH peuvent trouver un intérêt dans les interventions et résultats du projet en raison de ses impacts sur l'ensemble de ces secteurs d'activités.	Toutes les composantes du projet
5	Comité Permanent d'Acquisition Amiable (CPA)	CPA	Le CPA, siégeant au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), s'occupe de l'identification et du paiement des expropriations pour l'État haïtien	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale
6	La société civile (ONG et organisations communautaires)	Les ONG	Les ONG qui interviennent dans les secteurs d'activité touchés par le projet peuvent manifester un intérêt marqué. Ainsi, il va falloir établir et maintenir un circuit d'échange dynamique sur les interventions et réalisations du projet.	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale
7	Les médias et les groupes d'intérêts associés	Les médias	Les médias constituent un groupe de parties prenantes très pertinentes pour le projet. Les sites du projet subissent une forte influence sociale compte tenu de leur niveau actuel d'urbanisation et/ou de fréquentation des sites et/ou ses environs. En parlant de média, on se réfère à la fois aux médias parlés, écrits, en ligne et audiovisuels, ainsi que leurs associations.	Réhabilitation d'urgence de certains corridors/ Amélioration de la connectivité rurale
8	OFATMA, autres compagnies d'assurance et les centres de santé	La santé	Tous/tes les travailleurs/ses du projet doivent être détenteurs d'une police d'assurance à l'OFATMA ou toute autre compagnie d'assurance vie et santé désignée par l'Entrepreneur et accessible aux assurés. Des suivis seront menés auprès des centres de santé ayant traité les victimes d'accidents de chantier.	Toutes les composantes du projet
9	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	MEF	Le MEF est le représentant officiel de l'État haïtien auprès de la Banque mondiale ; il est le signataire de l'accord de financement.	Toutes les composantes du projet
10	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)	CIAT	Le CIAT définit, entre autres, la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'équipement.	Toutes les composantes du projet
11	Les groupes vulnérables en général et en particulier les femmes et les filles	Groupes vulnérables	Personnes handicapées (physiques ou mentaux), les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes des IST-VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les vieillards, particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les ménages gérés par des femmes, les ménages pauvres, les personnes (femmes et filles) à risques de VGB (EAS/HS particulièrement), les personnes déplacées des zones de conflits et par les aléas climatiques, les veuves et les orphelin(e)s.	Toutes les composantes du projet

### 3.5 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Tout au long de la mise en œuvre du projet, une attention particulière sera portée aux individus ou groupes vulnérables parmi les parties prenantes identifiées précédemment. La sélection de ces groupes vulnérables se fondera sur une série de critères adaptés au contexte local. Ces critères incluent, sans s'y limiter, les personnes en situation de handicap (physique ou mental), les individus souffrant de maladies graves ou incurables, notamment les IST-VIH/SIDA, les personnes âgées vivant seules, les foyers dirigés par des femmes, les ménages en situation de pauvreté, les personnes (femmes et filles) à risques de violence basée sur le genre (notamment l'exploitation et les abus sexuels), les déplacés internes issus de zones de conflits ou affectés par des catastrophes climatiques, les veuves et les orphelin(e)s.

Ces critères sont affinés dans le CGES du projet. Parmi les obstacles que ces individus ou groupes peuvent rencontrer figurent notamment des difficultés économiques et physiques pour participer aux réunions, accéder aux bénéfices du projet, ou exprimer leurs opinions (barrières linguistiques et niveau d'éducation).

### 3.6 Synthèse des besoins des parties prenantes du projet

Le tableau suivant résume les besoins spécifiques des différentes catégories de parties prenantes du projet, distinguant entre les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées. Une attention spéciale est portée aux individus ou groupes vulnérables au sein de chaque catégorie de parties prenantes, afin de s'assurer que leurs besoins et préoccupations sont adéquatement pris en compte et adressés tout au long de la mise en œuvre du projet.

**Tableau 5.** Synthèse des besoins des parties prenantes du projet de corridors résilients

<b>Besoins des parties prenantes du projet de corridors résilients</b>					
<b>N°</b>	<b>Groupe de parties prenantes</b>	<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Besoins linguistiques</b>	<b>Moyens de notification privilégiés</b>	<b>Besoins spéciaux</b>
<b>Parties prenantes touchées par le projet</b>					
1.1	Les Entrepreneurs	Fournisseurs de biens et prestataires de services	Français	Informations transmises par écrit et dans les journaux	Aucun
1.2	Les travailleurs/ses du projet (conformément à la NES n° 2 de la Banque mondiale)	Salariés du projet	Créole et français	Réunions d'équipe et de chantiers ; affiches ; brochures ; informations transmises par écrit	Information et formation sur le processus
1.3	Organisations professionnelles	Mécanisme de gestion des griefs en lien aux conditions de travail et d'emploi	Créole et français	Réunions d'équipe et de chantiers ; informations transmises par écrit ; affiches ; brochures	Information sur le processus
1.4	Les riverain(e)s et usager(e)s des routes où se feront les différents travaux	Présence de personnes ou groupes vulnérables	Créole et français	Informations transmises à la radio ; Kiosques d'information ; affiches ; brochures	Information et formation sur le processus
1.5	Les personnes ou groupes touchés par la réinstallation involontaire	Présence de personnes ou groupes vulnérables	Créole	Consultations publiques ; réunions de quartier	Appui au relèvement post-réinstallation
1.6	Associations de chauffeurs et conducteurs de tap-taps	Mécanisme de gestion des griefs et présence de personnes ou groupes vulnérables	Créole	Informations transmises par écrit et/ou la radio ; réunion de consultation ; affiches	Information et avertissement sur les travaux affectant la voie publique
1.7	Le commerce	Perturbation des activités économiques et perte de revenus	Créole et français	Consultations publiques ; radiodiffusion d'information et de message de sensibilisation ; affiches ; brochures	Information et prise en compte de mesures d'évitement et de mitigation des risques et de compensation des effets résiduels
<b>Parties prenantes concernées par le projet</b>					
2.1	Autorités des communes de mise en œuvre	Autorités	Créole et français	Réunions et ateliers de travail ; enquêtes	Information et formation sur le processus
2.2	Les autres élu(e)s locaux/les, communaux et départementaux	Autorités, notables et dignitaires	Créole et français	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Information et formation sur le processus
2.3	Les représentant(e)s du pouvoir exécutif	Représentant de l'Exécutif	Créole et français	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Information sur le processus
2.4	Les entités nationales et services techniques décentralisés de l'État	Représentant du Gouvernement haïtien	Français	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	Information sur le processus

<b>Besoins des parties prenantes du projet de corridors résilients</b>					
<b>N°</b>	<b>Groupe de parties prenantes</b>	<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Besoins linguistiques</b>	<b>Moyens de notification privilégiés</b>	<b>Besoins spéciaux</b>
2.5	Comité Permanent d'Acquisition Amiable (CPA)	Organisme public responsable de l'identification et du paiement des expropriations pour l'État haïtien	Français	Informations transmises par écrit, visite guidée de terrain et rencontres formelles	Information et impliqué dans tout le processus
2.6	La société civile (ONG et organisations communautaires)	Organismes de développement	Créole et français	Informations transmises par écrit	Information sur le processus
2.7	Les médias et les groupes d'intérêts associés	Journalistes	Créole et français	Informations transmises par écrit et entrevues	Information et formation sur le processus
2.8	OFATMA, autres compagnies d'assurance et les centres de santé	Compagnie d'assurance et centre d'accueil des victimes d'accidents de chantier	Créole et français	Police d'assurance des travailleurs/ses et avantages sociaux qui y sont liés	Tous les travailleurs/ses du projet doivent être assurés
2.9	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Entité du gouvernement qui négocie les fonds entre l'État haïtien et les bailleurs	Français	Informations transmises par écrit et/ou courriel ; rencontre d'échange	Information, rapport de mise en œuvre, appui et implication dans tout le processus
2.10	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)	Assure, entre autres, la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'équipement	Français	Informations transmises par écrit et/ou courriel ; rencontre d'échange et de planification	Information, appui et implication dans tout le processus
2.11	Les groupes vulnérables en général et en particulier les femmes et filles	Personnes ou groupes de personnes susceptible d'être impactés négativement de façon disproportionnée et irréversible par les investissements du projet	Créole et français	Informations transmises par écrit et/ou courriel ; rencontre d'échange et de planification ; visite à domicile ou centre d'appui ; messages et appels téléphoniques ; réunions réservées aux femmes et filles	Appui à surmonter les contraintes économiques et physiques, accéder aux lieux des réunions et aux résultats du projet, exprimer leurs points de vue (contraintes linguistiques et niveau d'éducation)

## IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

L'engagement actif des parties prenantes est essentiel pour assurer le succès et la durabilité du projet. Ce processus inclusif est initié dès la phase de conception du projet et de poursuit à travers les étapes de mise en œuvre et d'exploitation. La stratégie de mobilisation des parties prenantes vise à :

- Mettre en place une démarche pour l'identification, l'engagement et le maintien d'une communication constructive avec les parties prenantes, notamment celles directement affectées par le projet ;
- Mesurer l'intérêt et l'engagement des parties prenantes afin d'intégrer leurs retours dans la conception et l'amélioration des performances environnementales et sociales du projet ;
- Faciliter une participation active de toutes les parties touchées par le projet tout au long de son cycle de vie, en mettant à disposition les moyens nécessaires pour aborder les impacts potentiels sur elles ;
- Garantir que les parties prenantes reçoivent, de manière opportune et adaptée, des informations claires et accessibles concernant les risques et effets environnementaux et sociaux associés au projet.

Le plan de mobilisation des parties prenantes suivra un calendrier détaillé, présenté ci-dessous qui décrira la stratégie pour la diffusion des informations.

### 4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Le tableau ci-après détaille la stratégie de diffusion des informations relative au projet, en mettant en lumière les phases clés du projet (conception, mise en œuvre, exploitation), les informations essentielles à transmettre, les méthodes de communication envisagées, le calendrier prévu (dates et lieux), les parties prenantes visées, le taux de couverture des parties prenantes visé et les responsables de l'exécution.

Pour toucher efficacement la majorité des parties prenantes, la stratégie de communication repose sur divers moyens, y compris mais sans s'y limiter, les correspondances et réunions formelles avec le gouvernement et les autorités compétentes, les consultations publiques, les visites sur site, les entretiens, la diffusion publique et accessible des résultats d'études, plans et évaluations via internet, brochures, affiches, et médias radiophoniques. Elle inclut également la consultation des bases de données de parties prenantes impactées et sensibles, la formation, la sensibilisation, la production et la diffusion de résumés non techniques, la vulgarisation des plans établis pour le projet, les réunions de chantier, le partage d'informations, les réunions spécifiques et une signalisation appropriée des zones de construction, ainsi que le suivi régulier des infrastructures une fois opérationnelles. Un plan de communication, développant la stratégie de communication globale du projet et définissant ses différentes lignes d'action, sera établi dès le démarrage du projet.

Tableau 6. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Stratégie proposée pour la diffusion des informations dans le cadre du projet de corridors résilients					
Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
<b>Phase d'élaboration du projet</b>					
Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du projet	Correspondance et réunions formelles avec le Gouvernement et les autorités ; consultations publiques ; visites de terrain ; entrevues	4 à 5 fois, suivant les besoins de préparation du projet / Mairie des villes concernées et centre administratif des départements concernés ; Bureaux UCE, MTPTC ; les communautés	Résidents ; les réinstallés ; les élu(e)s ; l'exécutif ; l'État ; les ONG ; les médias ; Groupes vulnérables ; le commerce	Toutes les parties prenantes ciblées, à l'exception des médias	UCE
Risques et effets potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuation et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables	Rendre publique et accessible le CGES ; consultations publiques	Lors de la préparation des documents de gestion E&S	Résidents ; les réinstallés ; les élu(e)s ; l'exécutif ; l'État ; les ONG ; les médias ; la restauration ; Groupes vulnérables ; le commerce	Toutes les parties prenantes ciblées doivent être consultées lors de l'EIES du projet	UCE ; Entrepreneurs
Divulgence du PEES du projet	Rendre publique le PEES ; correspondances et réunions officielles ; brochures ; affiches ; radio	Site web MTPTC ; Bureaux UCE ; Mairies des communes de mise en œuvre du projet  Avant approbation du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	Les correspondances et réunions officielles, le site web, les brochures et affiches atteignent les parties prenantes touchées ; la radio atteint toutes les parties prenantes du projet	UCE
Divulgence du PMPP du projet	Rendre publique le PMPP ; Correspondances ; Réunions officielles ; Consultations publiques ; brochures ; radio	Site web MTPTC ; Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; les communautés ; Bureaux UCE  Avant approbation du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	Les correspondances et réunions officielles, les brochures et le site web atteignent les parties prenantes touchées ; la radio atteint toutes les parties prenantes ciblées	UCE
Procédures de gestion de la main-d'œuvre	Consultations des BPISA ; réunions officielles ; formation ; consultations publiques ; brochures ; radio	Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; bureaux MTPTC et UCE ; site web MTPTC / Avant approbation du projet	Les OP ; les médias ; les élu(e)s ; Groupes vulnérables	La radio atteint toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	UCE

<b>Stratégie proposée pour la diffusion des informations dans le cadre du projet de corridors résilients</b>					
<b>Liste des informations à communiquer</b>	<b>Méthodes proposées</b>	<b>Calendrier : lieux/dates</b>	<b>Parties prenantes ciblées</b>	<b>Pourcentage atteint</b>	<b>Responsabilités</b>
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris les procédures pour la gestion éthique des allégations de EAS/HS	Consultation des BPISA ; Consultations publiques ; brochures ; radio ; Consultations à travers des moyens sûrs et confidentiels (associations des femmes)	Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; Bureaux UCE / Avant approbation du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	Réunions et brochures atteignent tous les travailleurs/ses ; la radio atteint toutes les autres parties prenantes ciblées ; Sensibilisation communautaires	UCE
Procédures de réinstallation éventuelle des parties prenantes	Consultation des autorités compétentes en la matière ; Consultations publiques ; réunions officielles	Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; CPA ; Les communautés / Avant approbation du projet	Les réinstallés ; l'exécutif ; l'État ; Groupes vulnérables ; le commerce	À ce stade, les personnes éventuellement concernées par la réinstallation ne sont pas encore mobilisées	UCE
<b>Phase des travaux</b>					
Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet	Sensibilisation et formation ; affiches ; documents et rapports de synthèse non techniques ; consultations publiques ; brochures ; radio	Sensibilisation quotidiennement sur les chantiers ; formation et recyclage au démarrage des travaux et, au besoin, durant la durée de vie du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	Sensibilisation et formation atteignent tous les travailleurs/ses ; la radio atteint toutes les parties prenantes du projet	UCE ; Entrepreneurs
Risques de VBG et EAS/HS	Sensibilisation des travailleuses/travailleurs et des communautés sur la prévention de VBG/EAS/HS, signature du code conduit, et MGP sensible à la VBG.	Avant et pendant tout le déroulement des travaux	Les résidents ; les élu(e)s ; les ONG ; les travailleurs/ses ; Groupes vulnérables	Toutes les parties prenantes et les travailleurs/ses sont sensibilisés	UCE ; Entrepreneurs
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main-d'œuvre	Affiches ; sensibilisation ; consultations publiques ; documents et rapports de synthèse non techniques	Avant et pendant tout le déroulement des travaux	Les résidents ; les élu(e)s ; les ONG ; les travailleurs/ses ; Groupes vulnérables	Affiches et sensibilisation atteignent toutes les parties prenantes ciblées	UCE ; Entrepreneurs
Processus et procédures de réinstallation	Consultations publiques ; vulgarisation du plan de réinstallation	Consultation des Personnes affectées par le projet (PAP) en permanence depuis le processus d'élaboration du plan de réinstallation	Les réinstallés ; les élu(e)s ; l'exécutif ; les ONG ; Groupes vulnérables	Consultations publiques atteignent toutes les personnes concernées par la réinstallation ; le plan sera vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes ciblées	UCE ; Entrepreneurs
Mécanisme de gestion des plaintes, y compris les	Consultation des BPISA ; Consultations publiques ;	Mairies des communes de mise en œuvre du projet ;	Toutes les parties prenantes du projet	Réunions et brochures atteignent tous les	UCE ; Entrepreneurs

<b>Stratégie proposée pour la diffusion des informations dans le cadre du projet de corridors résilients</b>					
<b>Liste des informations à communiquer</b>	<b>Méthodes proposées</b>	<b>Calendrier : lieux/dates</b>	<b>Parties prenantes ciblées</b>	<b>Pourcentage atteint</b>	<b>Responsabilités</b>
procédures pour la gestion éthique des allégations de EAS/HS	brochures ; radio ; réunions de chantier ; Consultations à travers des moyens surs et confidentiels (associations des femmes)	Bureaux UCE ; bureaux des chantiers / Date : Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée de vie du projet	(touchées et concernées)	travailleurs/ses ; la radio atteint toutes les autres parties prenantes ciblées ; Sensibilisation communautaires	
Gestion des accidents et incidents de travail	Information et formation sur les mécanismes de gestion des accidents et incidents de travail	Bureaux de chantiers et centres de santé / Date : Pendant toute la durée des travaux	Les travailleurs/ses ; l'État (centres de santé)	100% des accidents et incidents de travail doivent être gérés	UCE ; Entrepreneurs
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio	Bureaux du projet ; Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; au sein des communautés / Date : Pendant la préparation des PGES/PAR/PSR et pendant toute la durée des travaux et des processus de réinstallation	Les personnes ou groupes vulnérables ; les élu(e)s ; les Entrepreneurs	100% des personnes ou groupes vulnérables doit être atteint	UCE ; Entrepreneurs
<b>Phase d'exploitation</b>					
Entretien et gestion des infrastructures	Monitoring régulier des infrastructures construites ; radio	Périodiquement après la mise en exploitation des infrastructures	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	La radio atteint toutes les parties prenantes ciblées	Mairies des communes de mise en œuvre du projet
Gestion des déchets et prévention de la pollution	Sensibilisation ; rendre opérationnel un système de gestion des déchets dans les quartiers et sur le bord de mer	Dès le début de l'exploitation des infrastructures et durant toute leur durée de vie	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	La radio atteint toutes les parties prenantes ciblées	Mairies des communes de mise en œuvre du projet
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris les procédures pour la gestion éthique des allégations de EAS/HS	Sensibilisation ; Consultations publiques ; Gestion des plaintes des parties prenantes ; Consultations à travers des moyens surs et confidentiels (associations des femmes)	Dès le début de l'exploitation des produits du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	Le MGP est ouvert à toutes les parties prenantes du projet	UCE

### 4.3 Stratégie proposée pour les consultations

La stratégie de consultation pour le projet de corridors résilients est conçue autour de diverses méthodes pour engager efficacement les parties prenantes :

- Focus groups, organisés par sexe garantir une participation équilibrée ;
- Entretiens semi-structurés menés avec les acteurs clés et les organisations impliquées, permettant de recueillir des insights variés ;
- Mise en place d'enquêtes et de sondages pour évaluer les attentes e les préoccupations des parties prenantes ;
- Organisation de réunions publiques, d'ateliers, ou de groupes de discussion ciblés sur des thématiques spécifiques afin de faciliter un échange constructif ;
- Recours à des méthodes traditionnelles de consultation et de prise de décision, respectant les coutumes locales ;
- Création d'un groupe WhatsApp incluant les Entrepreneurs engagés dans le projet pour faciliter la communication et le suivi en continu.

Tableau 7. Stratégie proposée pour les consultations

Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du projet de corridors résilients				
Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<b>Phase d'élaboration du projet</b>				
Définition des grands axes et orientations du projet ; Définition des composantes et activités du projet	Discussion stratégique avec le Gouvernement haïtien ; Rencontre de discussion publique ; Ateliers et groupes de discussion	Février 2024 / Mairies des communes de mise en œuvre du projet ; UCE ; MTPTC	Entités gouvernementales ; Services techniques ; communautés locales ; Groupes vulnérables	UCE
Évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet, y compris les risques de VBG	Discussion stratégique avec les structures décentralisées de l'État ; Discussion avec les équipes de l'UCE et les représentants des ONG ; Entretiens semi-structurés et groupes de discussions avec les parties prenantes désagrégées par sexe ; visite de terrain	Pendant toute la période de l'étude	Les résident(e)s ; les personnes susceptibles d'être réinstallées ; les autorités ; les ONG et les services déconcentrés de l'État ; Groupes vulnérables	UCE
Participation active des parties prenantes du projet	Rencontre avec les autorités ; Groupe de discussion	Pendant toute la phase de préparation du projet, incluant l'élaboration du PMPP	Toutes les parties prenantes du projet	UCE
Critères d'éligibilité aux compensations	Consultation des politiques et procédures nationales et de la BM ; Rencontre de discussion avec les autorités et les parties prenantes concernées	Pendant toute la phase de préparation du projet, incluant l'élaboration du CPR	Autorités locales ; CPA ; Personnes susceptibles d'être réinstallées ; Groupes vulnérables ; le commerce	UCE
Critères de détermination des personnes et groupes vulnérables	Discussion stratégique avec les structures décentralisées de l'État ; Discussion avec les équipes de l'UCE et les représentants des ONG ; Entretiens semi-structurés et focus groupes avec les parties prenantes désagrégées par sexe ; visite de terrain	Pendant la conduite de l'EIES	Toutes les parties prenantes du projet	UCE
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Consultation du MGP des plaintes des projets existants ; consultations avec les associations de femmes et autres groupes vulnérables pour identifier les moyens pour collecter les plaintes de façon sûre et en toute confidentialité ; adaptation des mécanismes existants ;	Pendant toute la phase de préparation du projet	Toutes les parties prenantes du projet	UCE

<b>Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du projet de corridors résilients</b>				
<b>Thème de la consultation</b>	<b>Méthode utilisée</b>	<b>Calendrier : lieux/dates</b>	<b>Parties prenantes ciblées</b>	<b>Responsabilités</b>
	Divulgaration du MGP auprès des parties prenantes			
<b>Phase des travaux</b>				
Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet	Entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes concernées ; Focus groupes ; mise en œuvre des recommandations de l'EIES	Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	Toutes les parties prenantes du projet	UCE
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main-d'œuvre	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés ; mise en œuvre les procédures de gestion de la main d'œuvre	Avant et pendant toute la durée de mise en œuvre des travaux	Les Entrepreneurs ; les travailleurs/ses ; les OP ; les résident(e)s ; les élu(e)s ; les ONG ; Groupes vulnérables	UCE
Processus et procédures de réinstallation	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés ; mise en œuvre du plan de réinstallation	Dès le processus d'élaboration du plan de réinstallation et pendant toute la durée de sa mise en œuvre, jusqu'à la prise en charge des recommandations de son évaluation par un organisme indépendant	Les réinstallé(e)s ; les élu(e)s ; les ONG ; Les Entrepreneurs ; Groupes vulnérables ; le commerce	UCE
Mécanisme de gestion des plaintes	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés, y compris les associations des femmes et autres groupes vulnérables ; mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	Les réinstallé(e)s ; les travailleurs/ses, les OP ; les résident(e)s ; les élu(e)s ; les ONG ; Les Entrepreneurs ; Groupes vulnérables ; le commerce	UCE
Gestion des accidents et incidents de travail	Assurer une gestion adéquate des accidents et des incidents de travail à travers le mécanisme développé à cet effet ; garantir que tous/tes les travailleurs/ses du projet sont couverts par une assurance santé	Pendant toute la période d'exécution des travaux	Les entrepreneurs ; les travailleurs/ses ; les OP ; les résident(e)s ; l'État ; les ONG ; la santé ; Groupes vulnérables ; le commerce	UCE
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Développer des mécanismes spéciaux devant prendre en compte les besoins des personnes et groupes vulnérables ; sensibilisation ; rencontre spéciales	Pendant toute la période d'exécution des travaux	Toutes les parties prenantes du projet et les personnes vulnérables en particulier	UCE
<b>Phase d'exploitation</b>				

<b>Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du projet de corridors résilients</b>				
<b>Thème de la consultation</b>	<b>Méthode utilisée</b>	<b>Calendrier : lieux/dates</b>	<b>Parties prenantes ciblées</b>	<b>Responsabilités</b>
Entretien et gestion des infrastructures	Monitoring régulier des infrastructures construites ; radio	Périodiquement après la mise en exploitation des infrastructures	Les élu(e)s (les Mairies concernées en particulier) ; l'État	MTPTC
Gestion des déchets et prévention de la pollution	Sensibilisation ; rendre opérationnel un système de gestion des déchets dans les quartiers et sur le bord de mer	Dès le début de l'exploitation des infrastructures et durant toute leur durée de vie	Les résident(e)s ; les élu(e)s (les Mairies concernées en particulier), l'État, les ONG, les médias	Mairie des des communes de mise en œuvre du projet; SNGRS
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Sensibilisation ; Consultations publiques ; Gestion des plaintes des parties prenantes	Dès le début de l'exploitation des produits du projet	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	UCE

## 4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

L'un des objectifs de cette démarche est de garantir une participation effective des groupes vulnérables dans l'évaluation sociale des interventions du projet susceptibles de les impacter. L'approche centrale repose sur une stratégie de communication étendue et l'organisation de séances en petits groupes, distincts selon le sexe, où les individus vulnérables pourront s'engager activement dans la planification des initiatives du projet pour réduire toutes externalités négatives éventuelles.

Les personnes vulnérables, telles que les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, et celle souffrant de maladies chroniques, seront identifiées tout au long du projet et de ses activités. Cela permettra de contextualiser leurs défis spécifiques et d'adopter des mesures adaptées assurant leur capacité à exprimer librement leurs inquiétudes et à contribuer à la réflexion sur le projet.

Pour surmonter les barrières physiques que peuvent rencontrer les groupes vulnérables, le projet veillera à ce que les sessions se déroulent dans des groupes focaux situés dans des espaces facilement accessibles pour ces personnes, tout en adhérant aux standards internationaux de bonnes pratiques et aux directives nationales préventives contre la propagation de certaines maladies, comme le choléra.

Afin de s'assurer que les perspectives des personnes et des groupes vulnérables soient effectivement intégrées, les stratégies suivantes seront déployées pour pallier les obstacles limitant leur participation :

- Organisation de réunions spécifiques pour chaque catégorie au sein des groupes vulnérables, en prenant en compte le genre, l'âge, le type et le degré de handicap, et le niveau de pauvreté.
- Sélection de lieux de rencontre accessibles, incluant des horaires adaptés pour tous.
- Mise en place de sessions ciblées et de petite taille, permettant aux participants vulnérables de se sentir plus à l'aise pour exprimer leurs questions ou préoccupations. Les groupes de discussion seront séparés par genre et menés par des femmes pour certains sujets sensibles au genre.
- Recours à un interprète en langage des signes pour les participants sourds-muets, afin d'assurer une communication claire des informations.

## 4.5 Calendrier

Le tableau ci-après présente les informations relatives au calendrier répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

**Tableau 8.** Calendrier d'exécution du PMPP

Informations relatives au calendrier et dates butoirs	
Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
<b>Phase d'élaboration du projet</b>	
Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du projet	Février 2024
Risques et effets potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuations et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables	Mars 2024
Finaliser et rendre publique la première version solide du PEES	Avril 2024
Finaliser et rendre publique le PMPP	Août 2024
Finaliser et rendre publique les PGMO	Août 2024
Finaliser et rendre publique le MGP	Août 2024
Produire et publier un CPR pour les investissements du projet	Août 2024
Produire et publier un CGES pour les investissements du projet	Août 2024
<b>Phase des travaux</b>	

<b>Informations relatives au calendrier et dates butoirs</b>	
<b>Liste des informations et décisions majeures</b>	<b>Dates butoirs pour la soumission de commentaires</b>
Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet	Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée de vie du projet
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main-d'œuvre	Dès l'installation du bureau de chantier
Processus et procédures de réinstallation	Dès l'élaboration des Plans de réinstallation et pendant toute la durée de mise en œuvre
Mécanisme de gestion des plaintes	Dès le début des travaux et pendant toute la durée de vie du projet
Accidents et incidents de travail	Dès le début de la prise en charge
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Dès que des faiblesses dans les mesures d'accompagnement se font sentir
<b>Phase d'exploitation</b>	
Entretien et gestion des infrastructures	Dès la réception définitive des travaux
Gestion des déchets et prévention de la pollution	Dès la mise en service du bord de mer réhabilité
Mécanisme de gestion des plaintes	Dès la mise en service des produits du projet

## 4.6 Examen des commentaires

Les retours et commentaires reçus des parties prenantes seront gérés avec diligence, en empruntant le processus établi par le mécanisme de gestion des plaintes. Dès leur réception et leur enregistrement, les commentaires seront immédiatement transmis au service ou à l'unité compétente pour catégorisation, traitement et réponse rapide aux parties intéressées, en utilisant le moyen de communication le plus adapté à celles-ci.

## 4.7 Phases ultérieures du projet

Les parties prenantes seront régulièrement tenues informées de l'évolution du projet dans toutes ses composantes et activités. La mise en œuvre effective de ce plan de mobilisation garantira que les parties prenantes soient informées tout au long du projet. La surveillance et le suivi de l'exécution de ce plan se feront périodiquement via des rapports semestriels, annuels et de clôture du projet. Les interactions avec les parties prenantes s'organiseront à différents niveaux :

- Les documents relatifs à la gestion environnementale et sociale, y compris les PGES, PAR/PSR, ou les versions révisées du présent plan, du CGES, du CPR et du PGMO, seront publiés sur le site Internet du MTPTC.
- Des réunions seront tenues dans les locaux de l'UCE avec les autorités, les leaders communautaires et les personnalités influentes des zones concernées.
- Des réunions communautaires auront lieu directement au sein des communautés, avec des sessions dédiées spécialement aux femmes et aux filles.
- Des bulletins d'information accompagnés de supports photographiques et vidéo seront diffusés au sein des communautés.
- D'autres canaux de communication avec les parties prenantes seront établis au fur et à mesure de l'avancement des travaux et en fonction de l'évolution des contraintes existantes.

## V. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 5.1 Ressources

L'UCE/MTPTC allouera les ressources financières nécessaires à l'efficace gestion et mise en œuvre du PMPP. Cela comprendra la diffusion du PMPP, le renforcement des capacités, l'élaboration de plans et supports de communication, la mise en œuvre effective des stratégies de communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes et retours, ainsi que le suivi et l'évaluation du PMPP.

Au cours de la phase préparatoire, le Spécialiste en gestion environnementale et sociale de l'UCE/MTPTC, responsable du projet de corridors résilients, assurera la mise en œuvre du PMPP, avec le soutien et la collaboration des autres spécialistes de la cellule de sauvegarde de l'UCE/MTPTC et du Coordonnateur de l'UCE. Durant la phase d'exécution, cette responsabilité sera prise en charge par le/la spécialiste social(e) du projet, appuyé(e) par l'équipe de spécialistes en gestion environnementale, sociale et en communication, ainsi que par le Coordonnateur de l'UCE/MTPTC.

L'UCE/MTPTC fournira les coordonnées des responsables désignés pour répondre aux interrogations ou commentaires concernant le projet ou le processus de consultation, y compris leurs numéros de téléphone, adresses email, et titres professionnels.

### 5.2 Fonctions de gestion et responsabilités

L'UCE/MTPTC incorporera les activités de mobilisation des parties prenantes dans le document du projet, incluant tous les plans y afférents et le manuel de procédures du projet.

Les Spécialistes en gestion environnementale et sociale et en communication de l'UCE/MTPTC affecté(e)s au projet de corridors résilients, assureront, conjointement avec les autres Spécialistes et le Coordinateur de l'UCE, la gestion et la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes.

Un numéro de téléphone, un courriel et l'adresse des différents bureaux de chantiers, les bureaux régionaux de Projet ainsi que les coordonnées du Bureau de Port-au-Prince seront rendus publics afin que toutes les parties prenantes puissent faire valoir à leur guise leurs points de vue et communiquer leurs mécontentements ou satisfactions à l'égard des interventions du projet.

### 5.3 Budget estimatif et financement

Les coûts estimés de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes font partie du coût global du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en œuvre au niveau de chaque composante du projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-dessous doit être perçu à titre purement indicatif.

Tableau 9. Coûts du PMPP

Coûts du PMPP					
Activités	Quantité	Coût unitaire (USD)	Durée /Années	Coût total (USD)	Remarque
<b>Activités d'information, de sensibilisation et de formation</b>					
Points focaux	Forfaitaire			60,000.00	Deux (2), 1 à Port-Au-Prince et un dans le Sud.
Consultations publiques/Rencontres communautaires	Forfaitaire			12,500.00	Location espace, restauration, matériels de soutien pour certaines séances
Matériels de communication (affiches, pamphlet, ...)	Forfaitaire			10,000.00	
Formation sur aspects E&S pour Entrepreneurs et les missions de contrôle				30,000.00	Location espace, restauration, matériels de soutien
Contingence (5%)				5,625.00	
<b>Subtotal</b>				<b>118,125.00</b>	
<b>Activités de Mécanisme de gestion de plaintes (MGP)</b>					
Matériel de communication (pamphlets, affiches, ...)				5,000.00	
Manuel de mécanisme de gestion de plaintes				2,000.00	
Séance de sensibilisation communautaire				30,000.00	
Formation pour comité				5,000.00	
Contingence (5%)				2,100.00	
<b>Subtotal</b>				<b>44,100.00</b>	
<b>Suivi, surveillance et évaluation</b>					
Enquêtes de perception				10,000.00	
Tours de visite				5,000.00	
Contingence (5%)				750.00	
<b>Subtotal</b>				<b>15,750.00</b>	
<b>Total</b>				<b>177,975.00</b>	

## VI. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

L'UCE est responsable de la bonne gestion, la coordination et du suivi des doléances émises concernant le projet. Le système de doléances proposé dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet de corridors résilients est basé sur les principes suivants et constitué de l'approche et des étapes décrites ci-après. Vu l'importance de ce système dans la mise en œuvre du Projet, le cadre des résultats renferme un indicateur clé capturant le nombre de réunions communautaires tenues pour discuter des décisions et/ou des mesures prises sur la base des commentaires des principales parties prenantes du projet. Pour les personnes directement affectées par les investissements du projet, le MGP pourra être adapté afin de satisfaire aux besoins spécifiques pouvant se faire sentir.

Les procédures pour la gestion de plaintes liées à l'exploitation et abus sexuel (EAS) et au harcèlement sexuel (HS) sont décrites dans le Plan de Prévention et de Réponse au Cas de EAS/HS (cf. annexe du CGES) afin de respecter le principe de confidentialité et à cause de la sensibilité de ce type d'incidents.

### 6.1 Principes directeurs du mécanisme de gestion des plaintes

Les principes directeurs du MGP par l'UCE sont les suivants :

- Les plaintes doivent être orientées vers l'UCE qui est, l'entité du MTPTC, responsable de s'assurer que les plaintes, verbale ou écrite, sont bien reçues, documentée et traitées. À cet effet, la population peut déposer leurs plaintes directement à l'UCE. Le personnel du projet basé en région doit guider la bonne gestion du MGP. Pour toutes les plaintes, lorsque la question est urgente ou représente un niveau élevé de risque, la Coordination de l'UCE doit être avisée sans délai afin de fournir son appui à la recherche de solutions au problème posé.
- Les plaintes anonymes sont autorisées et l'UCE doit s'assurer qu'une suite positive leur soit accordée.
- Toute plainte enregistrée doit, si besoin est, faire l'objet d'une visite d'inspection au plus tard sept (7) jours après la réception.
- 75% des plaintes doivent être fermées dans les 30 jours qui suivent leur enregistrement.<sup>1</sup> Les plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation seront traitées au fur et à mesure et dans les meilleurs délais possibles.
- Toutes les plaintes doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées. Le registre des plaintes sera inclus dans les rapports de Suivi-Évaluation que l'UCE soumettra à la Banque régulièrement.
- La communication et le dialogue seront établis et maintenus avec le plaignant pendant tout le processus de traitement des plaintes.
- Toutes les personnes peuvent utiliser le MGP et il y a une prohibition absolue de représailles contre ces personnes.

### 6.2 Approche du MGP

Les diverses activités de mise en œuvre des interventions du projet peuvent être source de situations contentieuses. Afin de minimiser ce genre de situations, l'UCE établit un MGP qui est un dispositif devant permettre de régler aussi rapidement que possible les problèmes, difficultés ou incompréhensions rencontrés au cours de l'exécution du projet, en privilégiant des solutions à l'amiable. Il s'appliquera à toutes les parties prenantes du projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu, une institution ou une communauté qui estiment avoir été lésés

---

<sup>1</sup> L'idéal serait de clôturer toutes les plaintes dans les meilleurs délais (7 à 30 jours). Toutefois, les contraintes de terrain et la nature de certaines plaintes ont tendance à prolonger les délais de traitement sur relativement de plus longue période.

par les investissements du projet. Les plaintes seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et sans représailles.

L'UCE proposera à chaque PAP une entente de compensation afin de formaliser un accord. Les plaintes éventuelles pourraient être portées sur un ou plusieurs éléments de cette proposition. Elles peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de requêtes de corrections, de préoccupations générales sur le projet, d'incidents et impacts perçus ou réels.

L'UCE accordera la priorité à la négociation et à la conciliation à l'amiable. Les PAP seront informées par l'UCE, par l'intermédiaire du Spécialiste en gestion E&S, de la procédure à suivre pour exprimer leur mécontentement et présenter leurs plaintes.

Dans le cadre de ce processus, les plaintes seront consignées dans un registre qui sera accessible auprès des entités suivantes et dans les endroits respectifs :

- Le(s) CASEC/ASEC de la (des) sections communales concernées par la plainte (en leurs bureaux) ;
- La(les) Mairie(s) concernée(s) par la plainte (en leurs bureaux) ;
- Le/la Spécialiste en charge des aspects sociaux pour l'UCE (numéro de téléphone à vulgariser) ;
- L'Entrepreneur (aux bureaux de chantier ; puis, numéro de téléphone à vulgariser) ;
- La Supervision (numéro de téléphone à vulgariser) ;
- Le bureau central de l'UCE à Port-au-Prince (via téléphone ; dont un numéro de référence sera rendu public).

Ainsi le (la) plaignant(e) aura le choix de produire sa plainte par écrit ou à l'oral, parmi les différentes instances proposées antérieurement, celle qui lui sera accessible et/ou qui lui inspire le plus de confiance. Les principaux canaux disponibles pour présenter des plaintes sont : i) appel téléphonique (numéro à vulgariser), ii) Spécialistes de l'UCE, iii) lettre ou autres communications écrites, iv) rencontre, v) bureaux des mairies, vi) intermédiaires, via d'autres PAP, vii) Associations locales, viii) leaders communautaires et autres. Dans tous les cas, les plaintes devront être acheminées à l'UCE pour les suites nécessaires. Les mécanismes pour la gestion des plaintes pour les travailleurs/ses sont décrits en détail dans l'ébauche PGMO.

Les points focaux qui seront désignés par les instances mentionnées plus haut disposeront de formulaires de fiches de plaintes afin de pouvoir noter rapidement les coordonnées de chaque plaignant(e) et l'objet du problème relaté. Cet outil permettra de concourir à un meilleur *reporting* aux Spécialistes de l'UCE des aspects environnementaux et sociaux du projet. Les Spécialistes en gestion E&S du projet resteront en contact permanent avec chaque point focal pour s'assurer que l'équipe du projet est consciente de toutes les questions qui ont été soulevées et qu'elles seront traitées minutieusement dans un délai raisonnable.

Sur la base des informations reçues des points focaux, les Spécialistes en gestion E&S du Projet doivent remplir périodiquement le registre de consignation des plaintes.

Un mécanisme de gestion de plaintes sera aussi mis en place pour les travailleurs/ses (direct(e)s, contractuel(le)s et autres) des projets et sous-projets.

Si les négociations s'avèrent difficiles, l'UCE mettra en place un comité de médiation pour le traitement des plaintes. Les représentants de ce comité de cinq (5) membres sont présentés ci-après ainsi que leur mode de sélection. À l'exception du représentant des PAP qui sera choisi pour chaque plainte, les autres membres seront a priori permanents pour toute la durée du projet.

- Un(e) représentant(e) du projet de corridors résilients (un des Spécialistes E&S de l'UCE) ;
- Un(e) représentant(e) du CASEC concerné (Désigné par le Conseil d'Administration de la section communale concernée) ;
- Un représentant de la Mairie concerné (désigné par le Conseil d'Administration de la commune) ;
- Deux (2) représentant(e)s des PAP (désigné(e)s en consultation publique avec acceptation subséquente de la / des PAP concernée(s) directement par la plainte.

En dehors de ce mécanisme interne, les PAP pourront avoir recours aux mécanismes étatiques de règlement de litige (autorités administratives et judiciaires) pour soumettre leurs plaintes. Dans ce cas, le

projet doit leur garantir un accompagnement, en fournissant des conseils et en prenant en charge les frais de procédure.

### 6.3 Procédures, recours et traitement des plaintes

Les différentes étapes de la procédure de résolution des plaintes sont présentées ci-après. Chaque réclamation ou plainte, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

De manière générale, lorsqu'un individu, une institution ou un groupe d'individus arrivent à se plaindre, cela signifie que le problème soulevé constitue un inconvénient, un risque ou un impact pertinent qui nécessite que l'UCE y apporte une solution. Que la plainte soit réelle ou qu'elle résulte d'une mauvaise interprétation, elle doit être enregistrée selon la procédure mise en place qui est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte du faible niveau académique des PAP et privilégiera la langue créole et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignants verbalement et par écrit ;
- Les membres de la communauté (ou groupes) doivent avoir un accès équitable à la procédure (ayant droits ou non, hommes ou femmes, jeunes ou vieux) ;
- Les plaintes et réclamations, réelles ou irréelles, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes ;
- Les plaintes doivent déboucher sur des discussions avec le plaignant et éventuellement une visite de terrain afin de mieux saisir la nature du problème.

#### Étape 1 : Réception, Enregistrement de la plainte

L'UCE, gestionnaire du projet, aura à diriger et à coordonner le mécanisme de gestion de plaintes. Une base de données sera créée pour enregistrer toutes les plaintes reçues dans le cadre du projet. Un dossier sera créé pour chaque plainte qui comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- Une fiche sur la plainte initiale comprenant la date de réception de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;
- Un accusé de réception de la plainte est remis au plaignant à la suite de l'enregistrement ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour le suivi des mesures prises (enquête, mesures correctives) ;
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise au plaignant après qu'il ait accepté la clôture et ait signé la fiche.

Dans le cas où le (la) plaignant(e) ne choisirait pas de saisir directement l'UCE, l'instance qui reçoit la plainte la consigne dans un formulaire conçu à cet effet les informations relatives à la plainte qu'il transmet ensuite à l'UCE dans un délai n'excédant pas trois (3) jours ouvrables après l'ouverture du dossier de plainte.

Afin de garantir le respect des délais et le suivi des dossiers de plaintes, l'UCE établira un dialogue permanent et efficace avec les autres instances prévues pour la réception des plaintes.

Toute plainte réelle ou fictive sera saisie dans le système et débouchera sur une inspection au maximum dans les sept (7) jours suivants.

Le personnel de l'UCE visite régulièrement les sites du projet. Il constitue un bon canal d'accès au mécanisme de gestion des plaintes. Tout le personnel devrait pouvoir recevoir une plainte verbale ou écrite d'un individu ou d'un groupe d'individus. Le Spécialiste en gestion E&S est la personne clé, chargée de la gestion du mécanisme de gestion de plaintes. La personne qui reçoit la plainte devra noter le nom du plaignant, la date, et éventuellement le numéro de téléphone. Elle devra aussi noter le résumé du problème. L'implication de tout le personnel dans le mécanisme de résolution des plaintes contribue à bâtir la confiance avec les membres de la communauté et à améliorer à long terme la performance du système de gestion, et ce, pour la durée d'exécution du projet.

## Étape 2 : Traitement de la plainte et visite d'inspection

Pour les plaintes nécessitant des investigations de la part de l'UCE le/la Spécialiste social(e) du projet ou son représentant parmi les autres Spécialistes de l'UCE, effectuera une visite d'inspection dont le but sera de vérifier la véracité et sévérité de la plainte. Au cours de la visite d'inspection, les activités suivantes seront entreprises :

- Collecter le maximum d'information possible auprès de la personne qui a reçu la plainte ;
- Rencontrer et discuter avec le plaignant ;
- Déterminer la légitimité de la plainte ;
- Clôturer la plainte si elle n'est pas fondée par exemple. L'UCE fournira une réponse verbale et/ou écrite au plaignant. Le cas contraire ;
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : mineure, modérée, sérieuse, majeure ou catastrophique et proposer une solution qui conduira à une visite du site (pour collecter de plus amples données) ;
- L'UCE mobilisera toutes les ressources nécessaires à l'évaluation des dommages éventuels et partagera les extrants avec le (les) plaignant(s) à travers des séances de consultation ;
- Clôturer la plainte si le (les) plaignant(s) est (sont) d'accord avec la solution proposée. Le cas contraire ;
- Le (les) plaignants peuvent recourir à des procédures d'appel qui nécessiteront de nouveaux examens, enquêtes, consultations et traitements.

## Étape 3 : Comité de médiation ou de conciliation

Si la plainte n'a pas pu être réglée à l'interne entre le (les) plaignant(s) et l'UCE, elle devra être acheminée au comité de médiation ou de conciliation. L'UCE préparera, à l'intention du comité de médiation, l'information technique de base s'y rapportant, telle que le montant proposé de la compensation, la liste des réunions et entrevues avec le plaignant et la description de la cause du litige/plainte.

Le (les) plaignant(s) seront invités à comparaître devant le comité de médiation, qui tentera de trouver une solution acceptable pour le (les) plaignant(s) dans le respect de la législation nationale et des Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque. Au besoin, d'autres réunions auront lieu, ou le comité pourrait, s'il y a lieu, demander à un de ses membres d'arbitrer des discussions dans un contexte moins formel que ces réunions.

Un médiateur institutionnel qui sera identifié par les autorités gouvernementales recevra et examinera les plaintes avec l'appui des membres du comité. Sous la responsabilité du médiateur, le comité devra dans la mesure du possible tenter de résoudre les plaintes à l'amiable afin de réduire les risques des procès judiciaires qui sont souvent longs et onéreux.

## Étape 4 : Recours à la justice

Le fait qu'une PAP a soumis une plainte ou une réclamation au projet ne lui enlève pas le droit de recourir à la justice pour ses revendications. Ainsi, en cas de non-satisfaction à l'issue du traitement de sa plainte, une PAP peut saisir l'Autorité Étatique compétente, incluant, entre autres, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), les tribunaux de première instance et d'appel si nécessaire, auxquels elle soumet ses réclamations. Le projet doit assister matériellement et financièrement la PAP à faire valoir ses droits devant toute juridiction qu'il aura saisie de sa plainte.

Si la décision sur le litige soumis par la PAP était de nature à changer ou à influencer la manière dont l'activité du projet est mise en œuvre, ou à modifier ses résultats ; la Coordination de l'UCE doit ordonner l'arrêt provisoire des travaux par l'opérateur jusqu'à la prise de décision finale sur ce litige. Les décisions rendues par les juridictions nationales sur les demandes de la PAP s'imposent à l'UCE et à tous les contractants qui travaillent en vertu d'un contrat du Projet.

Les populations seront informées du système existant leur permettant de présenter leurs doléances à des niveaux plus élevés de la Banque mondiale. Deux (2) chaînes de résolutions de conflits sont accessibles, à savoir :

- a. Le service de règlement des plaintes ;
- b. Le panel d'inspection.

Comme indiqué ci-haut, il est pertinent de rappeler que le MGP se déroule sans représailles pour les plaignants/es quelles que soient la nature de la plainte et les personnes visées. L'UCE est tenu d'assurer le respect des principes directeurs du MGP à travers toutes les activités du projet.

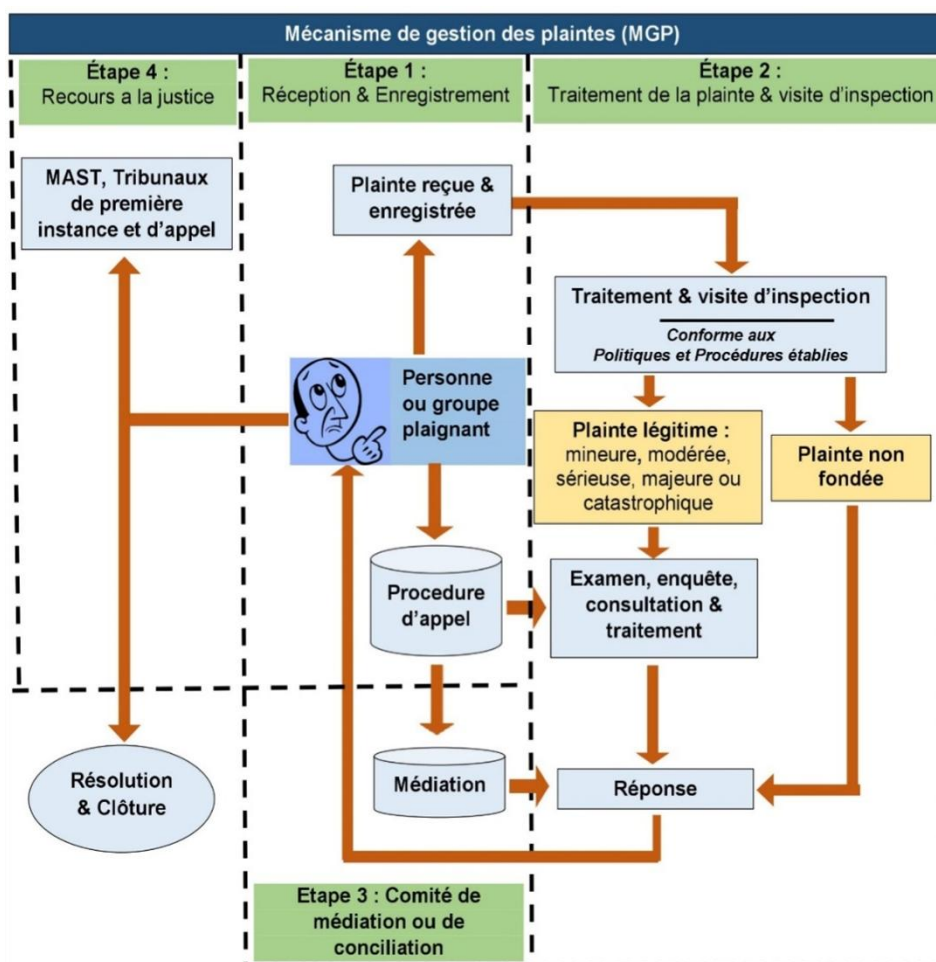


Figure 1 : Schéma simplifié du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

## 6.4 Procédures pour la gestion éthique des plaintes EAS/HS

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et le harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes. Les procédures pour les allégations d'EAS/HS sont fondées sur une approche basée sur les besoins des survivantes, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivantes, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG (au moins médicale, psychosociale et une aide juridique). Le mécanisme de gestion des plaintes décrit dans cette section sera adapté par la Spécialiste en genre afin d'inclure plusieurs canaux de signalement,

sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée/focaux, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires.

Il faudra souligner aussi que les plaintes éventuelles d'EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable.

### **Recevoir et enregistrer la plainte**

Toutes les plaintes éventuelles relatives aux EAS et HS seront reçues par des points focaux identifiés lors de consultations avec les groupes vulnérables et par des canaux proposés par la Spécialiste en genre. Ces personnes ou points focaux doivent être accessibles, confidentielles, sûres et fiables.

Les points focaux avec l'assistance technique de la Spécialiste en genre doivent référer la survivante aux prestataires de service VBG au niveau local pour prise en charge et ou référencement vers d'autres structures de prise en charge. Les points focaux demandent le consentement de la survivante pour partager certaines données non identifiables avec l'UCE et la Banque mondiale.

Les points focaux doivent expliquer à la survivante son droit à contrôler comment l'information sur le cas est partagée avec d'autres organismes ou personnes ainsi que toute implication du partage d'informations avec d'autres acteurs. Les survivantes devraient recevoir des renseignements adéquats pour donner leur consentement éclairé et comprendre qu'elles ont le droit d'imposer des limites au type d'informations qu'elles souhaitent partager.

Ensuite, les plaintes doivent être immédiatement transmises par téléphone ou e-mail à la Spécialiste en genre qui informera le/la spécialiste de développement social/le et le Coordonnateur de l'UCE qui à son tour informera la Banque mondiale immédiatement (dans un délai de 24 heures). Dans la phase d'enregistrement, seulement les informations suivantes doivent être enregistrées :

- La nature de la plainte (ce que la plaignante dit avec ses propres mots sans être interrogée directement) ;
- Si, à la connaissance de la survivante, l'auteur de l'acte était associé au projet ;
- Si possible, l'âge et le sexe de la survivante ; et
- Si possible, des informations permettant de déterminer si la survivante a été orientée vers des services compétents.

### **Vérification de l'allégation**

Si une survivante souhaite aller de l'avant avec la plainte, la Spécialiste en genre avec un comité préétabli avec des membres de l'UCE et des associations des femmes de la communauté examine l'allégation d'EAS/HS selon des protocoles établis antérieurement, pour déterminer la probabilité que l'allégation soit liée au projet ou pas. La vérification des plaintes EAS/HS ne visera qu'à confirmer le lien entre la plainte et le projet et ne tentera jamais d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'auteur présumé, car cela relève de la compétence des autorités judiciaires (si la survivante choisit pour poursuivre cette voie).

### **Clôture du cas**

Une fois le cas vérifié, l'employeur de l'agresseur est alors responsable de déterminer et exécuter les sanctions appropriées selon le code de conduite et la loi nationale et la survivante sera informée de la décision. La Banque sera aussi notifiée que le cas a été clôturé au moins à l'échelle du projet.

### **Appui de prestataires spécialisés**

Dans certaines communes d'intervention de l'UCE, un partenariat est établi avec un prestataire spécialisé en VBG. Des procédures intégrées sont établies pour la gestion efficace des plaintes VBG/EAS/HS.

## 6.5 MGP des travailleurs/ses

Le MGP présenté ci-haut a été adapté afin de pouvoir gérer les plaintes des travailleur/se(s) du projet. Le mécanisme de gestion des plaintes des travailleur/se(s) (MGPT) est détaillé dans le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO). Les Entrepreneurs auront à jouer un rôle prépondérant dans la gestion des plaintes qui sont liées à la main-d'œuvre. Ils sont tenus de communiquer à l'UCE toutes les plaintes reçues, incluant celles ayant trouvé une entente à l'amiable à la satisfaction du (de la) plaignant(e).

## VII. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

### 7.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UCE/MTPTC assurera une participation adéquate des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du projet de corridors résilients, les parties prenantes, notamment celles touchées par le projet, et d'autres auditeurs externes, comme le Bureau National de l'Évaluation Environnementale du Ministère de l'Environnement (BNEE/MDE), participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de gestion E&S précisés dans le PEES.

### 7.2 Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et les calendriers établis dans les sections précédentes du présent PMPP. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes.

### 7.3 Indicateurs clés de performance (ICP)

Les indicateurs ci-dessous permettent d'évaluer le niveau de performance de l'équipe du projet dans la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP). Les indicateurs seront ventilés selon le sexe. Il s'agit, en effet :

- Pourcentage des parties prenantes affectées qui expriment satisfaction avec la communication du projet (80%)<sup>2</sup> ;
- Pourcentage de plaintes concernant le projet qui sont résolues et communiquées aux plaignants/es (80%)<sup>3</sup> ;
- Nombre de réunions organisées avec les parties prenantes pour discuter des suggestions/feedback fournis par les parties prenantes et les actions prises par le projet. Un procès-verbal après chaque réunion sera préparé et partagé avec les participants et la Banque mondiale ;
- Nombre des décisions prises en consultation avec les parties prenantes et exécutées dans les délais ;
- Pourcentage de plaintes liées au projet qui sont enregistrées et qui sont traitées conformément aux normes de service convenues et communiquées aux parties prenantes concernées.

<sup>2</sup> Le cible de 80% a été retenu en raison du fait que certaines personnes et autorités ont tendance à réclamer des travaux ou activités en dehors du cadre du projet qui ne peuvent pas être réalisés. Malgré les réunions tenues avec ces dernières, elles ont tendance à manifester un certain niveau d'insatisfaction face au projet malgré que les objectifs visés soient atteints à 100%.

<sup>3</sup> Certains/es plaignants/es sont inaccessibles après avoir portées une plainte. Particulièrement pour les plaintes anonymes. Certaines plaintes demandent parfois un temps relativement long pour être traitées, surtout s'il réclame des travaux additionnels qui doivent passer par un nouveau processus de passation de marchés. Le/la plaignant/e plus ne plus être accessible ou ne manifestent pas le même intérêt pour le projet par changement de statut ou de position. Par expérience, 80% des plaignants/es tombent dans cette catégorie.

# ANNEXE

## I. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte

Le Projet de corridors résilients est mis en œuvre par l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), avec l'appui financier de la Banque mondiale. Le projet de corridors résilients a pour objectif de soutenir un accès routier inclusif et résilient au climat aux services de base et aux moyens de subsistance afin de renforcer la résilience des communautés rurales, de restaurer et améliorer la connectivité routière de certains corridors stratégiques et de fournir une réponse immédiate aux crises ou urgences éligibles, selon les besoins, dans des zones sélectionnées. Il s'articule autour de cinq (5) composantes clés, à savoir :

- ✓ Composante 1 : Accessibilité rurale résiliente
- ✓ Composante 2 : Corridors routiers stratégiques
- ✓ Composante 3 : Gestion des actifs des ponts
- ✓ Composante 4 : Interventions d'urgence contingente (CERC)
- ✓ Composante 5 : Gestion du projet

Dans le souci de prendre l'avis des différentes parties prenantes du projet et de leurs représentants, des séances de consultation ont été effectuées dans plusieurs endroits des départements du Sud, du Sud-est, de la Grande Anse et des Nippes. Ce procès-verbal présente le contenu des activités de consultation des parties prenantes réalisées pour l'élaboration et la mise en œuvre des instruments cadres de gestion environnementale et sociale du projet.

### 1.2. Objectifs

La consultation des parties prenantes s'adresse aux parties prenantes du projet leur permettant ainsi de se prononcer spécifiquement sur les différents travaux envisagés par le projet. La consultation publique a été également une occasion pour l'UCE d'entendre les préoccupations et commentaires des parties prenantes ainsi que de recueillir leurs points de vue permettant ainsi de compléter, finaliser, bonifier et valider les documents.

Plus précisément la consultation avait pour but de :

- Informer et sensibiliser les riverains sur le projet de corridors résilients et les activités qui seront réalisées dans le cadre du projet ;
- Informer les riverains sur les potentiels impacts qui seront associés à la mise des travaux envisagés ;
- Recueillir les préoccupations, les attentes et les opinions des parties prenantes sur les travaux et les impacts potentiels afin de mieux les prendre en compte dans les documents de gestion environnementale et sociale qui seront élaborés.

## I. Déroulement des séances de consultation

Au cours du mois de juillet 2024, des séances de formation sur le genre et la gestion environnementale et sociale ont été réalisées pour les différentes firmes qui interviennent dans le Grand Sud sur le projet RUTAP, leurs superviseurs et les Autorités locales des zones où ces firmes travaillent. De plus, une mission conjointe de la division technique et de la cellule de gestion environnementale et sociale de l'UCE a été réalisé au cours de la période allant du 8 au 20 juillet 2024 dans le souci d'identifier des sites d'interventions du projet de corridors résilients dans le Grand Sud.

Ainsi, on a profité des séances de formations pour les Autorités locales pour récolter leurs avis sur les différentes activités prévues par l'UCE dans le Grand Sud dans le cadre du projet de corridors résilients. De même, lors des activités d'identifications des sites d'interventions du projet de corridors résilients, on a récolté les avis des riverains des différents sites identifiés.

Dans le Sud-est, la séance de consultation des autorités locales a été faite le 23 juillet 2024 dans la ville de Jacmel. Lors de cette séance, plusieurs autorités locales ont été présentes celles de la commune de Jacmel, Cayes-Jacmel et Marigot. Lors de cette rencontre on a eu un échange très

fructueux avec les personnes qui étaient présentes promet d'accompagner l'UCE dans la réalisation des travaux. Lors de cette rencontre on a eu un échange très fructueux avec les Responsables de la Mairie qui promettent d'accompagner l'UCE dans la réalisation des travaux à venir. Lors de la visite d'identification des sites de travaux à envisager dans le cadre du projet, des riverains de ces sites ont été rencontrés et des discussions ont été entamées sur le mécanisme de gestion des plaintes et les activités à réaliser. Les discussions ont été fructueuses et les gens promettent de collaborer lors de la réalisation des différentes activités.



Discussion avec les riverains sur le tronçon de route Cayes-Jacmel/Marigot lors des travaux d'identification des sites



Consultation des autorités locales du département Sud-est à Jacmel.

Dans le Sud, plus précisément dans la ville des Cayes au local de l'amitié hôtel, une séance de consultation des parties prenantes avec les autorités locales de plusieurs communes du département du Sud (Cayes, Maniche et Chantal) et celles de la commune de Jérémie (Département de Grande Anse) qui ont été présentes en date du 18 juillet 2024. Au cours de cette séance de consultation, on a eu un échange très intéressant avec les Autorités locales et leurs représentants qui étaient présents. Lors des visites d'identification des sites de travaux à envisager dans le cadre du projet, des riverains de ces sites ont été rencontrés et des discussions ont été entamées sur le mécanisme de gestion des plaintes et les activités à réaliser. Les discussions ont été fructueuses et les gens promettent de collaborer lors de la réalisation des différentes activités.

De plus, lors d'une séance de consultation des parties prenantes dans la commune de Chantal sur les activités d'adaptation climatique de routes rurales à Chantal dans le cadre du projet RUTAP. Cette séance a eu lieu le 20 juillet 2024 au local de la Mairie de Chantal. Les autorités locales de la commune, des notables et des riverains des sites de travaux ont été présentes lors de la réunion. Les discussions ont été fructueuses et les gens promettent de collaborer lors de la réalisation des différentes activités.



Discussion avec les riverains à Torbeck



Consultation des autorités locales des départements du Sud et de la Grande Anse (Jérémie)



Discussion avec les riverains à Petit Goave sur la route de « Tiginen »



Consultation des parties prenantes à Chantal

Au cours de ces visites, ont été présents pour l'UCE : Frantz Elie **DESORMES** (Responsable sociale), Marie Eveline **LARRIEUX** (Responsable Genre), Luc **CLERVIL** (Responsable environnemental), Herold JEAN-JACQUES (Spécialiste communication) et Ericson Yves Larsen **AUBIN** (Spécialiste Environnemental), Cavendish Calderon Palmerston **PIERRE** (Spécialiste en suivi-évaluation), Michel **AUDIBERT** (Directeur technique), Edzer **LESPEANCE** (Assistant Chargé de projet), Jean Colson **STIMPHAT** (Ingénieur de suivi technique) et Lesly Alexander **REGIS** (Ingénieur de suivi technique).

Au cours de ces différentes rencontres, le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) a été mis en branle. **Synthèse des principaux commentaires**

### 1.1. Autorités municipales

*Mairie de Chantal* : On est très ravi des travaux que l'UCE réalise au niveau de nos communautés. On est disposé à continuer de collaborer avec l'UCE dans le cadre des activités de ce projet.

### Principaux avis, commentaires et remarques des personnes consultées

**a- La plupart des personnes consultées dans le cadre des travaux demandent si elles auront la possibilité de trouver un job dans le projet.**

Rép. : Le recrutement de la main-d'œuvre non qualifiée se fera par l'entreprise qui réalisera les travaux de concert avec les Autorités locales de la zone plus particulièrement des autorités locales concernées. Ces personnes doivent provenir de la communauté. Des roulements chaque quinze (15) jours seront effectués.

**b- Un jeune agronome à Chantal a parlé aussi de la possibilité de recrutement de professionnels qualifiés de Chantal par les firmes d'exécution.**

**c- Plusieurs personnes consultées affirment que la communication entre le Projet et la communauté est capitale à la réussite des travaux et la satisfaction des populations bénéficiaires.**

Rép. : L'UCE à travers sa cellule de gestion environnementale et sociale maintient une communication serrée avec la population locale des différentes à travers ses spécialistes qui feront des visites régulières et le mécanisme de gestion des plaintes permettra aux riverains.

### Appendices : Listes de présence

1/ *Tacnel*  
23 Juillet 2024


MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS & COMMUNICATIONS (MTPTC)						
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)						
PROJET DE CONNECTIVITÉ RÉSILIENTE ET D'ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT URBAIN (RUTAP)						
DON: E-044-0-HT						
BUT: IDENTIFICATION DES ORGANISATIONS DE FEMMES DANS LE GRAND SUD ET EVALUATION DE LEURS BESOINS						
LISTE DE PRÉSENCE						
No	Nom	Prenom	Organisation	Telephone	Email	Adresse
1	<i>Augustin</i>	<i>Noreen</i>	<i>Mairie</i>	<i>38 24 74</i>	<i>73797060.com</i>	<i>Tacnel Badi</i>
2	<i>Jamies</i>	<i>Williams</i>	<i>Mairie</i>	<i>23 23 23</i>	<i>23 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
3	<i>Edouard</i>	<i>Harley</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>Edouard</i>	<i>23 23 23</i>
4	<i>JOSEPH</i>	<i>Hacim</i>	<i>Mairie</i>	<i>36 23 23</i>	<i>36 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
5	<i>Gonise</i>	<i>Paula</i>	<i>UCE</i>	<i>36 23 23</i>	<i>36 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
6	<i>Exanteb</i>	<i>Ebale</i>	<i>ENCUSSA</i>	<i>36 23 23</i>	<i>36 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
7	<i>Hilaine</i>	<i>Jackline</i>	<i>BECAM</i>	<i>38 23 23</i>	<i>38 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
8	<i>Jules</i>	<i>Wadage</i>	<i>BECAM</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
9	<i>ROY</i>	<i>Christophe</i>	<i>M.C.S</i>	<i>46 23 23</i>	<i>46 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
10	<i>Jenny</i>	<i>Geurline</i>	<i>M.C.S</i>	<i>36 23 23</i>	<i>36 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
11	<i>Clara</i>	<i>Clorde</i>	<i>G.G.E.E.X</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
12	<i>Shada</i>	<i>Shada</i>	<i>UCE</i>	<i>46 23 23</i>	<i>46 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
13	<i>Luc</i>	<i>Luc</i>	<i>UCE</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
14	<i>Harquise</i>	<i>Harquise</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
15	<i>Marie-Françoise</i>	<i>Marie-Françoise</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
16	<i>ROPHAELE</i>	<i>Geurline</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
17	<i>Clorde</i>	<i>Clorde</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
18	<i>OBELE</i>	<i>Vince</i>	<i>Mairie</i>	<i>37 23 23</i>	<i>37 23 23</i>	<i>23 23 23</i>
19						

Liste de présence consultation des autorités locales du département du Sud-est

1 G2  
18 Juin 2024


MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS & COMMUNICATIONS (MTPTC)						
UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION (UCE)						
PROJET DE CONNECTIVITÉ RÉILIENTE ET D'ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT URBAIN (RUTAP)						
DON: E-044-D-HT						
BUT: IDENTIFICATION DES ORGANISATIONS DE FEMMES DANS LE GRAND SUD ET EVALUATION DE LEURS BESOINS						
LISTE DE PRESENCE						
No	Nom	Prenom	Organisation	Telephone	Email	Adresse
1	ISIDORE	FRANCO	UCE	30-581140	ifranco@mtptc.gov.gn	MTPTC
2	EFECHIL	DULY	UCE	30-232372	efechil@mtptc.gov.gn	MTPTC
3	LEBEL	LUC	UCE	30-370147	luc@mtptc.gov.gn	MTPTC
4	JOSEPH	FRANKLIN	ECOTE	319-7886	josokini65@gmail.com	COYDO
5	OLYMPIA	MICHELON	ECOTE	4636703	olymichelon@gmail.com	COYDO
6	Hélène	BARRIERE	ECOTE	30-232372	hbarriere@mtptc.gov.gn	MTPTC
7	MELISSA	KIMANE	GALEO	37774976	melissakimane@gmail.com	COYDO
8	Penelon	Le Monseigneur	UCE	3679400	penelon@mtptc.gov.gn	COYDO
9	Jeunes	Thydie	UCE	4937600	thydie@mtptc.gov.gn	COYDO
10	YVETTE	RODOLPHE	ECOTE	37774976	rodolphe@mtptc.gov.gn	COYDO
11	JORDAN	JURISACH	GALEO	43662016	jordanjurisach@gmail.com	COYDO
12	ADELV	SAMUEL	LBC ANCHON	3476500	adelv@lbcanchon.com	COYDO
13	MICHELON	FAUSTINE	ECOTE	37774976	faustine@mtptc.gov.gn	COYDO
14	CANSALE	SA MICHOL	ECOTE	5548887	can-sale@mtptc.gov.gn	COYDO
15	Desormes	FRANÇOISE	UCE	31162402	francoise@mtptc.gov.gn	COYDO
16	TAILLA	MERIE SELES	LBC	313344	merieseles@lbcanchon.com	COYDO
17	Jean Jacques	HERNANDEZ	UCE	3609-1718	gandhuides@mtptc.gov.gn	COYDO
18						
19						

Liste de présence de la consultation des autorités locales des départements du Sud et de la Grande Anse (Jérémie)

  
 MTPTC  
 UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION (UCE)

PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain  
 ACTIVITE (S): Consultation publique Chantal (Sud)  
 DATE: 20/07/2024 LIEU: Chantal  
 REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE: Jean Jacques / Desormes / Maïre

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Jean Jacques Hernandez			Unité Centrale de	3609-1718	gandhuides@mtptc.gov.gn	[Signature]
2	Desormes Françoise	✓		UCE/MTPTC	3116 2402	francoise@mtptc.gov.gn	[Signature]
3	Philogène Marie Maïre		✓	Maïre Chantal	36794731		[Signature]
4	JEAN EBERLE	✓		Justice	47563602		[Signature]
5	Osman Marie (Maire)			Receptionisme de la			[Signature]
6	Ismael Tréme						[Signature]
7	Beljean Guery			Ing Agronome	3456399	guerybeljean73@gmail.com	[Signature]
8	Dengi Ferdinand			Ing Agronome	32610447	ferdinandengi@gmail.com	[Signature]
9	Charles Jean Arolf	✓		C.P.C Agronome	46198267	charlesjarolf@gmail.com	[Signature]
10	Laurent Finantz			Ing Agronome	48576647	laurentfinantz@gmail.com	[Signature]
11	Maïrenat Jeanlesly	✓		Ing Agronome	41633278	leslymaïrenat4@gmail.com	[Signature]
12	LITA Jones	✓		Educateur	32397927	lita.jones22@gmail.com	[Signature]
13	Dimon Jean Eugène			Agronome	46937046	dimonfigaro2@gmail.com	[Signature]
14	Muscaud Jean Baptiste			Elève	55409735		[Signature]
15	Duval Jean	M	U	Maïre	46659257	jean.duval@mtptc.gov.gn	[Signature]

  
MTPTC


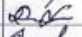




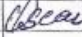


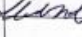
**PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain**

ACTIVITE (S): \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_ LIEU: \_\_\_\_\_

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION (UCE)

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Phateau Aacheline		F	CASEC	46 69 14 20		
2	Dorostan XBA M	M		Boord Leosac	36343458	dorostan@maire.p	
3	Sulairé Harold			Sécurité-Mairie	36838745		
4	GELVA Yvresse	Y		Amateur Soudic	3783-1702	gelvayvresse@orange.fr	
5	Vertelus Jean Durand H	H		Mairie	43647484	vertelus.jean.durand@citye	
6	Louis Abel Avelin H	H		Mairie			
7	Quener Richard			Mairie			
8	Jeun Laure			Mairie	44722382		
9	Sainton Jean Dubet			Tecnidin	36495546		
10	George Yvresse			Mairie	447516151		
11							
12							
13							
14							
15							

Liste de présence de la consultation des parties prenantes à Chantal

## Procès-verbal des consultations des parties prenantes spécifiques aux trois ponts de Côtes de Fer, Mahot et la Digue, 17, 18 et 19 juin 2025

### I. INTRODUCTION

#### 1.1 Contexte

L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), avec l'appui financier de la Banque mondiale, met actuellement en œuvre plusieurs projets d'infrastructures dans les secteurs des transports et des communications et de la résilience urbaine. Ces projets incluent notamment le RUTAP, le CATCOP, les projets numériques HDAP, ainsi que les initiatives de résilience dans le Grand Nord telles que CUD et MDUR.

Dans le cadre de la consolidation des acquis des interventions passées et en cours, notamment du Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR) récemment clôturé le 31 mai 2025, l'UCE a obtenu l'approbation d'un nouveau projet, le Projet de **Corridors Résilients (PCR)**. Ce projet sera mis en œuvre dans la péninsule Sud, le Plateau Central et le Nord-est du pays. Il vise à renforcer la résilience des infrastructures routières situées dans des zones vulnérables, notamment à travers la **construction de trois ponts stratégiques : Côtes de Fer, Mahot et la Digue**.

Afin d'assurer la participation active des autorités locales et des communautés riveraines, et de répondre aux exigences environnementales et sociales en vigueur, des **séances de consultation des parties prenantes** ont été organisées dans chacune des trois localités concernées, les 17, 18 et 19 juin 2025. Le présent procès-verbal rend compte du déroulement de ces consultations, des points soulevés par les participants, ainsi que des engagements pris par les responsables du projet.

## 1.2. Objectifs

Les consultations visaient à :

- **Inform**er les communautés **locales et les autorités** concernées sur le projet de construction des trois ponts ;
- Présenter les impacts potentiels liés à la mise en œuvre des travaux ;
- **Recueillir les préoccupations**, attentes et **recommandations** des parties prenantes, afin d'en tenir compte dans les documents de gestion environnementale et sociale à élaborer.

Plus précisément, les objectifs des consultations étaient de :

- Sensibiliser les riverains au projet et à ses enjeux ;
- Expliquer les impacts environnementaux et sociaux potentiels associés aux travaux ;
- Recueillir les opinions, attentes et préoccupations des populations locales et des acteurs institutionnels, en vue de favoriser une meilleure appropriation du projet et une intégration adéquate des considérations locales dans sa planification.

## II. Déroulement des séances de consultation

### A. Côtes de Fer

Le 17 juin 2025, une séance de consultation des parties prenantes s'est tenue dans la commune de Côtes de Fer, dans les locaux de la Mairie.

La séance a été ouverte par un mot de bienvenue de la Mairesse, qui a souligné l'importance du projet pour le développement local et la sécurité des habitants. Elle a salué l'approche participative adoptée par l'UCE, insistant sur la nécessité d'une collaboration étroite avec les autorités locales.

Par la suite, M. Hérold Jean Jacques, spécialiste en communication sociale à l'UCE, a présenté l'UCE, son rôle dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, ainsi que les interventions en cours dans le département du Sud-Est.

Cette intervention a été suivie par celle de M. Ericson Yves Larsen Aubin, spécialiste environnemental, qui a exposé les grandes lignes du projet de construction du pont sur la rivière Côtes de Fer. Il a également présenté les principaux instruments de gestion environnementale et sociale qui seront élaborés, notamment :

- le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES),
- le Plan d'action de réinstallation (PAR),
- les Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) ;
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

### Synthèse de la participation et des échanges

Un total de 24 personnes ont pris part à la séance de consultation tenue dans la commune de Côtes de Fer. La composition de l'assistance témoignait d'une représentation diversifiée des acteurs locaux :

- 4 femmes et 20 hommes étaient présents ;
- 5 représentants de la Mairie ;
- 4 représentants des CASEC ;
- 1 représentante du secteur judiciaire ;
- Le reste des participants provenait de la société civile : jeunes, planteurs, responsables religieux, enseignants, et autres.

Mairie de la commune : « Nous sommes très satisfaits des interventions de l'UCE dans notre commune. Nous restons pleinement disposés à collaborer avec vous dans le cadre de ce projet. »

Participant 1 : « Quand les travaux débiteront-ils ? Réponse : À ce stade, il n'est pas encore possible de communiquer une date précise pour le démarrage des travaux. Toutefois, l'étude de faisabilité a déjà été réalisée. L'UCE assurera un suivi régulier avec les autorités locales afin de les tenir informées de l'avancement du processus et des prochaines étapes.

Participant 2 : « Où sera situé le nouveau pont ? Sera-t-il construit à l'endroit actuel du passage à gué ? » Réponse : Oui, selon l'étude réalisée, le pont sera implanté à l'entrée de la ville, à l'emplacement actuel du passage à gué.

Participant 3 : « Je possède une parcelle cultivée près de la future zone de construction. Si elle est affectée, serai-je indemnisé ? » Réponse : Absolument. Toute personne dont les biens seront directement impactés (perte partielle ou totale de parcelle, restriction d'accès, dommages) sera éligible à une indemnisation juste et équitable, conformément aux normes de la Banque mondiale et au Plan d'action de réinstallation (PAR) en cours d'élaboration. Aucune personne affectée ne sera laissée sans compensation adéquate.

## B. L'Asile (Mahot)

Dans la continuité des consultations menées la veille à Côtes de Fer, une rencontre s'est déroulée au Lycée Saint-Joseph de l'Asile (département des Nippes) pour le pont projeté sur la rivière Mahot. La séance a été ouverte par la Mairesse, qui a rappelé le rôle stratégique du futur ouvrage pour la mobilité, la sécurité routière et la résilience de la commune.

Un des Maires-asseseurs a ensuite décrit les débordements récurrents de la rivière Mahot et la nécessité d'aménagements durables.

### Présentations UCE

- Communication : bref rappel du mandat de l'UCE, de son mode opératoire et des réalisations déjà engagée dans les Nippes.
- Technique / environnement : aperçu du tracé et des caractéristiques du pont, des instruments de gestion E&S à préparer (PGES, PAR, MGP).

NB : Les mêmes outils et procédures que pour Côtes de Fer ont été présentés afin d'assurer l'harmonisation entre sites

### Participation

Un total de 24 personnes ont pris part à la séance ; la composition reflète une réelle diversité locale :

- 3 femmes et 21 hommes ;
- 5 représentants de la Mairie ;
- Autres participants : représentants des CASEC, responsables religieux, planteurs, enseignants, jeunes et autres.

### Échanges avec les parties prenantes

Thème soulevé	Demande / Observation	Réponse ou engagement UCE
Calendrier	Date de démarrage des travaux	Dépend de la finalisation des études techniques & environnementales et de la mobilisation budgétaire. Un point d'avancement sera communiqué dès validation.
Extension à d'autres rivières	Intervention future sur les deux autres rivières qui bordent la ville (dont Bé / Vialet)	Possibilité étudiée ultérieurement, selon priorités et ressources. Les préoccupations seront transmises à la Direction technique.
Sécurité & inondations	Garantie que le nouvel ouvrage résistera aux crues et réduira les risques	Les études hydrologiques intègrent des critères de résilience ; des mesures complémentaires en amont seront évaluées.
Impacts agricoles	Préservation des terres cultivées proches du chantier	Les emprises seront optimisées ; tout impact foncier fera l'objet d'une compensation conforme au PAR.
Emploi local	Priorité au recrutement de main-d'œuvre de la commune	Clause d'insertion locale intégrée aux futurs contrats d'exécution.
Suivi et information	Communication régulière sur l'avancement	Réunions Mairie-UCE-Entrepreneur prévues à chaque phase clé.
Soutien logistique / sécurité	La BSAP (brigade de sécurité) propose d'appuyer le chantier	L'offre sera intégrée au plan de gestion de la sécurité de chantier.

### Clôture et engagements

- La Mairesse a réaffirmé l'engagement de la commune à accompagner activement le projet et a salué la transparence de l'UCE.
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été présenté et mis à disposition du public.

- L'équipe de communication de l'UCE assurera un suivi régulier avec les autorités locales et publiera des mises à jour trimestrielles jusqu'au démarrage effectif des travaux.

### C. La Digue (Petit Goâve)

(Les informations générales sur le PCR, le mandat de l'UCE et les instruments de sauvegarde ayant déjà été exposées lors des séances précédentes, seuls les éléments propres au site sont détaillés ci-après.)

#### Cadre de la réunion

- Date : 19 juin 2025
- Lieu : Bureau Agricole Communal (BAC), Petit-Goâve
- Ouverture : Mot de bienvenue du Maire, soulignant l'urgence de sécuriser la traversée de la rivière La Digue et saluant la démarche participative
- Brève piqûre de rappel par l'équipe UCE sur : objectifs du PCR, instruments PGES / PAR / MGP déjà présentés à Côte de Fer et Mahot.
- Présentation technique ciblée : tracé et gabarit du pont projeté sur la Digue en fonction des résultats des études ; contraintes d'emprise et mesures de gestion des crues.

#### Participation

- 43 personnes : 10 femmes et 33 hommes
- 3 de la Mairie
- 11 des CASEC/ASEC
- 1 du secteur judiciaire
- 5 de la délégation de la ville
- Autres : responsables religieux, planteurs, enseignants, jeunes, etc.
- 

#### Synthèse des principaux commentaires

Thème soulevé	Représentant	Préoccupation / Recommandation	Réponse ou engagement UCE
Calendrier	Mairie	Démarrage rapide ; suivi régulier	Dépend de la finalisation des études et de la mobilisation budgétaire. Un point d'avancement trimestriel est prévu avec la Mairie.
Autres rivières (Bé / Vialet)	Association de planteurs	Inondations récurrentes ; demande d'extension du projet	Pas de financement prévu à ce stade ; la requête sera transmise à la Direction technique pour évaluation.
Ouvrages de protection en amont	CASEC 12 <sup>e</sup> section	Besoin de gabions / reboisement en tête de bassin	L'étude hydrologique intégrera des mesures de protection ; les résultats seront partagés à la prochaine consultation.
Occupation illégale des berges	CASEC & habitants	Constructions sur remblais et gabions existants	Un relevé cartographique sera réalisé ; coordination avec la Mairie pour faire respecter les servitudes.
Travaux de dalots à "Tiginen"	Habitants du secteur	Nécessité de protéger les berges en amont	Les protections de berges sont incluses dans la conception des dalots.


#### Clôture et engagements

Le Maire a remercié l'UCE pour la transparence et a réitéré l'appui de la commune.

L'activation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été confirmée ; les coordonnées du point focal local ont été diffusées.

#### Appendices consultation 17,18 et 19 juin 2024

## Cotes de Fer
















  
MTPTC  
UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION  
(UCE)


PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain

ACTIVITE (S): Consultation des parties prenantes

DATE: 17 Juin 2025 LIEU: Côte de Pier

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Dejour André	✓		Maire Adjoint	36811763		
2	Germain Jeanette	✓		Maire Principale	36289590		
3	Fouze Renaud	✓		Coord CASEC 1 <sup>er</sup> Secteur	34144682		
4	FENELON Wilson	✓		Coord CASEC 2 <sup>e</sup> Secteur	36811762		
5	NABISSON Eric Gerald	✓		Formation Professionnelle	47042352	ericknabisson@gmail.com	
6	Ahaurimondou Tomison	✓		Comité du Village	36597987	tomisonahaurimondou@gmail.com	
7	Loenre Tuto	✓		Délégué Ville	36375511		
8	Médien G. Patrick	✓		Prof. Etude Professionnelle	50740589	medienpatrick30@gmail.com	
9	Pena Sandry	✓		PDG Média	36090211		
10	ARISTYL Joseph	✓		MENFP « Enseignant »	3860-7769	joeph.aristyl@gmail.com	
11	Delucan Louis Edje	✓		Représentant org. de femme	36955343		
12	Faboin Clarita	✓		Déléguée de Ville	37116816		
13	ALFRED ALIÉS	M		Education	3815-9518		
14	Charlotin Wilzid	✓		CCGRD	38462838		
15	Ericson Yves Larsen AUBIY	✓		UCE/MTPTC	38198305	ericsonyveslarsen@mtptc.gov.gn	





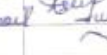




  
MTPTC  
UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION  
(UCE)

PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain

ACTIVITE (S): consultation des parties prenantes


DATE: 17 Juin 2025 LIEU: Mairie de Cotes de Fer

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	DEJOUR André	✓		Mairie	44816401	andredjour67@gmail.com	
2	Lambre Guikens	✓		Mairie	3403-5180	lambreguikens@gmail.com	
3	Charlotin Wilzid	✓		CCGRD	38462838		
4	Charlotin Hica			Mairie	48626025		
5	Yvon Jacotin	✓		Education	3794-2583	yvonjacotin@icloud.com	
6	Marcéne B. Hubert	✓		Justice	3632-7992		
7	Delice Jean-claude	✓		A SEC	46446344		
8	FEXIL Venet	✓		KONPAK-6	46304047	fexillenit59@gmail.com	
9	MOROUS Wilson	✓		DGF	31298608	morouswilson@gmail.com	
10							



Mahot (Asile)

  
**MTPTC**  
 UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION  
 (UCE)

PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain  
 ACTIVITE (S): Rencontres de Consultation  
 DATE: 18 juin 2025 LIEU: St Asile  
 REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Jean-Jacques Nèbede			UCE	3609-1718	gandurdd@fho.fr	<i>[Signature]</i>
2	André Julien			CMACON	385366	jerveaut	<i>[Signature]</i>
3	Barthelemy Desy			Enseignant	44738707		<i>[Signature]</i>
4	Horselin Jean Denis			Houie/Ref Fiscal	37495615	gandurdd@fho.fr	<i>[Signature]</i>
5	DESOUCE Rulica			Hairie/Dr Gd	4074-8969	desoucerulica@gmail.com	<i>[Signature]</i>
6	Silvestre Vital			Chm...	37451994	berveaux	<i>[Signature]</i>
7	Jean-Louis Pélissier			PP	46197457		<i>[Signature]</i>
8	Gadet Moneliso M			CPPCA/Ni/ps	32730199	caditmoneliso@gmail.com	<i>[Signature]</i>
9	Boniface Biemel Bonne			machafal	36841048		<i>[Signature]</i>
10	Shau Chau Sefrank			OMKUA	311-135521		<i>[Signature]</i>
11	Jeanard Jean edin			---	36554972		<i>[Signature]</i>
12	Premier Lemann			Ex Dignité de l'Asile	36274889	lemannpremier@gmail.com	<i>[Signature]</i>
13	Changibeux Maxche			BSAP	34156081		<i>[Signature]</i>
14	01030 J. RAYMOND			enseignant	38391126	Jozelilazou@gmail.com	<i>[Signature]</i>
15	LABORDE Louissan M			CRH/DPC	37657928	labordelouissan@gmail.com	<i>[Signature]</i>



MTPTC

PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain

UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION (UCE)

ACTIVITE (S): \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_ LIEU: S. Asile

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	PAUL Wilnor	M		Haïti (Ingénieur)	33554443 31529997	paul.wilnor@ycho.fr	<i>[Signature]</i>
2	Gerardina Martine	M		La mairie (Haïti)	37972861	gerardina.martine@gmail.com	<i>[Signature]</i>
3	Hambrose Epheta	F		Haïti (Adg)	32646635		<i>[Signature]</i>
4	ERASE Odjose	M		B-SAP	46020066		
5	BOSSOUS Rodrigue			Homme d'affaire	3818 9176	BOSSOUSR@guil.gov.gu	<i>[Signature]</i>
6							



## La Digue (Petit Goâve)



MTPTC

UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION  
(UCE)PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité  
du Transport UrbainACTIVITE (S): Recontre de ConsultationDATE: 19 Juin 2025 LIEU: Y. Goave

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Vernese Morisy	✓			005-350-211-9	36310119	Vernese@qmd.com
2	FINELE JEAN-CLAUDE	✓				37470697	
3	MABOU Amos	✓		Société Civile		37672714	amosmabou@gmail.com
4	Schmians Noralita	✓		CASEC 10 <sup>e</sup> P/G		3610-8087	norahisoleman@gmail.com
5	Saint-Cyr Amos	✓		Délégué Ville		3218-0270	
6	Denis Renelson	✓		Délégué de Ville		48685079	renelsondenis@gmail.com
7	Charlotin Marie-Louise			Délégué de Ville		40304494	
8	Zamob Khalil	✓		CASEC 11 <sup>e</sup> P/G		31325286	
9	Despaignes Ericide	✓		CASEC 8 <sup>e</sup> P/G		34157564	
10	Hilwale Debun	M		Casoc 4 <sup>e</sup> section		31103034	
11	Bail Aurelie	F		Casoc 9 <sup>e</sup> section		37980015	
12	Durantil Myrille	F		Déléguée de Ville		38074948	mdurantil@yahoo.com
13	Bonny James	M		Délégué ville		34674539	
14	Reni André			ASEC Ville P		49373583	
15	Colas Yvener			Délégué de Ville		4794185	Colasyvener@yahoo.fr



MTPTC

UNITÉ CENTRALE D'EXECUTION  
(UCE)PROJET/TRAVAUX: RUTAP/Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité  
du Transport UrbainACTIVITE (S): Recontre de ConsultationDATE: 19 Juin 2025 LIEU: Petit Goave (Bureau Amicale com-  
Amarel)

REPRESENTANT UCE/PARTENAIRE : \_\_\_\_\_

N°	Nom & Prénom	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Dieu Dilemestre			ASEC		34742494	
2	Jacius Gary			MOKATEP		36841742	
3	Frédère Frantz			ASEC		31608404	
4	Monten Gentil			ASEC		37291740	
5	Emile Dugayon	F		Casoc 10 <sup>e</sup>		4631-0165	
6	FORESTAL Bernite	M		CASEC 2 <sup>e</sup> sect		44227672	
7	ARYSC JEAN	M		Rep communiats moine		48832910	
8	Ally Gindon Green	M		RICO CONSTRUCTION		37413434	
9	Fracilon Ghannald	M		RICO CONSTRUCTION		36692992	ghannald@yahoo.fr
10	DESJANE Josner	M		BAC Petit-Goave		37315435	djosner@yahoo.fr
11	AGUS RIZ Alcide			Barreau		37396055	gustafull@yahoo.fr
12	Seraphin François			BAC de P G		39466252	
13	Cliffrai Ricardo			MGP		3252-9191	lefrance@gmail.com
14	Zeth Samuel			MGP		3902-8395	
15	Hannane ISMATH			Radio Ayiti Usen		37291847	

N°	Nom et Prénoms	M	F	Institution	Téléphone	Email	Signature
1	Biyoux Estail	✓		Communauté A.V.S.	3548-7338	estailbiyoux@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
2	Blavette J John	✓		Charge Mission	3456-7577		<i>[Signature]</i>
3	FRANCILLON Odolithe	✓		PNH de Pt-Gve	31376313		<i>[Signature]</i>
4	Levesque Emmanuel	✓		Direction de la Naie	3734-4545	emmanuel.levsque@equipe.com	<i>[Signature]</i>
5	Voil Mathy J			Mairie sse	38017535		<i>[Signature]</i>
6	Cosyge Reed			CCPC/Pd	36683815	reed.cosyge@gmail.com	<i>[Signature]</i>
7	Marslory Paulmy	✓		Mairie adjoint	37837446		<i>[Signature]</i>
8	Abraham Jean-Baptiste			Mairie principal	40124535		<i>[Signature]</i>
9	Ericson/Julien	✓		GCE/MTPC	33198305	ericjulien@uce.com	<i>[Signature]</i>
10	Marcelin Herve	✓		Mairie	3433-0177	egouet-h	<i>[Signature]</i>
11	douard Romel	✓		CCPC/Pt-Have	36760083	romel.douard1975@france.com	<i>[Signature]</i>
12	Deraczin Miguel		M		36886016		<i>[Signature]</i>
13	Willberg Jean-Henri	✓			3752 8072	willberg.jeanhenri@equipe.com	<i>[Signature]</i>



